



Rapport des études d'opportunité de phase 1

ANNEXE 6.3 : Rapport Etude Agricole

Version V2 14/03/219

Mignaloux, Septembre 2018

Etude agricole relative à l'opération d'aménagement de la RN 147 - Septembre 2018

Aménagement de la RN 147



TERRES d'AVENIR

Rédaction du document : **Gaëlle DOARÉ**
Cartographie : Grégory LIZÉE
Enquêtes : **Gaëlle DOARÉ**

Sommaire

1	OBJETS ET MODALITES DE L'ETUDE	1
1.1	Contexte et objet de la demande	1
1.2	Objectifs et contenu de l'étude	1
1.2.1	Méthodologie	1
1.2.2	Périmètre d'étude	2
2	CARACTERISATION GLOBALE DE L'AGRICULTURE	3
2.1	Éléments de milieu	3
2.1.1	Pédologie	3
2.1.2	Paysage et végétation	6
2.1.3	Eau	8
2.1.4	Zones à enjeux environnementaux	8
2.2	L'activité agricole et ses filières	9
2.2.1	Les exploitations	9
2.2.2	Le parcellaire	11
2.2.3	Les équipements (irrigation)	11
2.2.4	Les cultures	12
2.2.5	Les élevages	13

Atlas cartographique

1 OBJETS ET MODALITES DE L'ETUDE

1.1 Contexte et objet de la demande

La DREAL, Service Déplacements Infrastructures Transports – Département Investissements Routes Nationales site de Poitiers, sollicite la Chambre d'agriculture de la Vienne pour la mise à jour des études agricoles réalisées en 2005 dans le cadre des études d'impact relatives à l'opération d'aménagement de la RN 147 – aménagement routier au sud-est de Poitiers.

L'intervention a pour objectif la mise à jour des données agricoles recueillies en 2005 par le bureau d'études Ouest Infra dans le cadre de l'étude d'impact. Cette mise à jour se déroulera en deux temps : une première partie des données sera issue des bases de données dont dispose la Chambre d'agriculture puis un deuxième recueil de données issues de la réalisation d'une enquête terrain sur le territoire concerné, permettant une bonne prise en compte des enjeux agricoles, et plus particulièrement des exploitations agricoles impactées par le projet.

1.2 Objectifs et contenu de l'étude

L'étude a pour objectif la réalisation d'un diagnostic du volet agricole du territoire concerné, permettant une bonne prise en compte des enjeux agricoles, et plus particulièrement des exploitations agricoles impactées par le projet d'aménagement.

1.2.1 Méthodologie

L'intervention repose sur 2 niveaux d'analyse :

- **Phase 1 : Caractérisation globale de l'agriculture** sur l'ensemble du territoire concerné en précisant sur cartographie :
 - Le nombre d'exploitations agricoles,
 - Les parcelles déclarés à la PAC. La dernière couche disponible datant de 2014,
 - Les types de cultures déclarés à la PAC,
 - Les éléments naturels végétation (haies, bosquets et forêts) et eau (cours d'eau, mares et étangs) présents sur le territoire concerné,
 - Les types de sol et leur potentiel agronomique,
 - Les zones à enjeux environnementaux (ZNIEFF, Périmètres de captage...),
 - Les points de forage d'irrigation et les parcelles irriguées,
 - Les exploitations classées ICPE,
 - Les coopératives et négoce présents sur le territoire concernés.
- **Phase 2 : Diagnostic terrain auprès des exploitations agricoles** par la description :
 - des exploitants,
 - de leurs sites d'exploitations : bâtiments et usages,
 - de leurs parcelles 2018 : type de culture, équipements, engagements contractuels type MAEC ou agriculture biologique,
 - des cheminements agricoles.

Cette phase s'arrête à la description des moyens par les agriculteurs.

1.2.2 Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude traverse 10 communes, à savoir :

- Buxerolles,
- Mignaloux-Beauvoir,
- Nieul-l'Espoir,
- Nouaillé-Maupertuis,
- Poitiers,
- Saint-Benoit,
- Saint-Julien-l'Ars,
- Savigny-L'Évescault,
- Sèvres-Anxaumont, et
- Smarves.



Carte 1 : Périmètre d'étude

Pour caractériser l'agriculture sur ce fuseau d'étude, certains éléments seront précisés à l'échelle de la commune, notamment issus des données du RGA (Recensement Général Agricole).

2 CARACTERISATION GLOBALE DE L'AGRICULTURE

2.1 Eléments de milieux

2.1.1 Pédologie

L'histoire géologique du département de la Vienne est liée à celle du seuil du Poitou. Elle correspond à une structure géomorphologique reliant la Bretagne et le Massif Central par un compartiment surélevé. Cet « isthme » représente également la frontière géographique entre le bassin parisien et le bassin aquitain. L'érosion et l'altération des substrats géologiques très variés ont généré une grande diversité de sols dans cette région. La mise en place du réseau fluvial actuel, à la fin de l'ère tertiaire, a achevé le modelage du paysage du département de la Vienne qui est constitué de plaines entaillées par les rivières.

L'inventaire des sols du département réalisé par la Chambre d'agriculture a permis l'élaboration de cartes pédologiques précisant la nature des sols, mais aussi leurs aptitudes agronomiques. Pour les communes concernées par le périmètre d'étude, l'ensemble des données pédologiques se trouvent sur la carte au 1/50 000 (cf. Carte 3). Cette carte est issue des cartes des sols de la feuille de Poitiers et de Chauvigny.

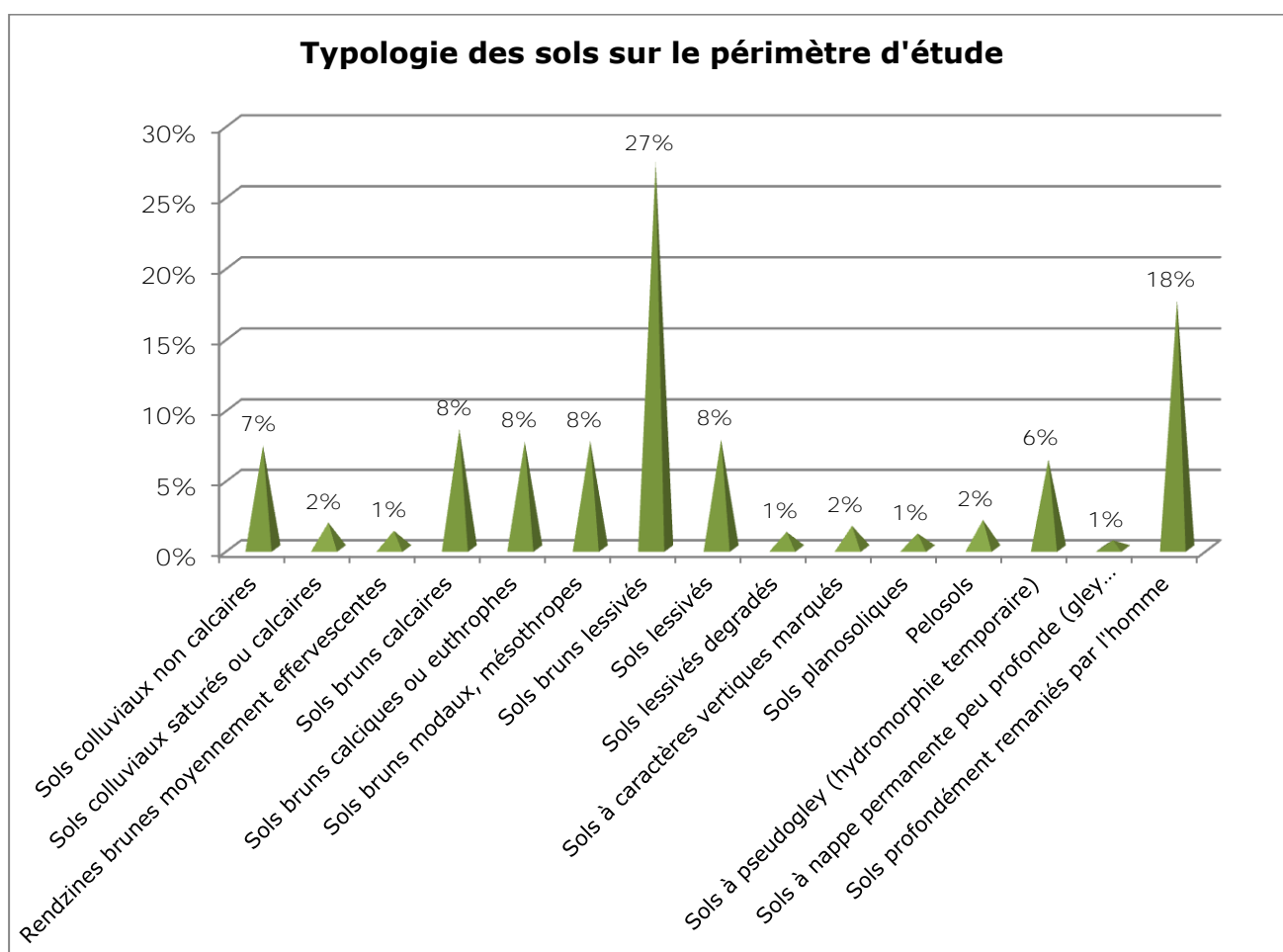


Figure 1 : Typologie des sols

Sur les plateaux, on rencontre essentiellement des formations de la période géologique du tertiaire et du quaternaire. Ces formations donnent naissance à des sols limono-argileux plus au moins profonds.

Les versants à pente, plus au moins fortes, sont dominés par des formations jurassiques essentiellement calcaires. Elles ont donné naissance à des sols de type argilo-calcaire plus au moins profonds.

Dans les talwegs et les vallées les sols sont constitués essentiellement par des colluvions à hydromorphie plus au moins marquée. Ces vallées sont occupées par des prairies ou des zones non cultivées.

La réalisation de la carte des aptitudes agricoles des sols (cf. Carte 4) fait appel à **l'analyse des contraintes agronomiques du sol**. Ces évaluations sont obtenues à partir de la combinaison des données collectées lors de la réalisation de la carte des sols du département de la Vienne au 1/50 000.

Le potentiel d'un sol est lié à sa nature propre déterminée par un certain nombre de d'éléments qui sont plus au moins prépondérants.

Sept paramètres ont été retenus, classés et cotés selon leur incidence sur le potentiel d'un sol :

- la texture du profil : composition en sable, limon et argile.
- la présence et nature de la charge caillouteuse (silex, meulières, grès, calcaire...).
- **l'intensité de l'excès d'eau (sols sains, sols à hydromorphie temporaire, sols à nappe).**
- la profondeur exploitable par les racines.
- la réserve utile en eau (RU).
- **l'état organique de la couche arable.**
- la teneur en calcaire.

Les caractéristiques majeures qui ont une forte incidence pour l'évaluation du potentiel agricole **sont essentiellement les différents degrés d'hydromorphie liés au fonctionnement hydrique et la réserve en eau du sol.**

Ces différents paramètres se traduisent comme suit :

1) La texture du profil

Du point de vue agricole, la granulométrie a une influence sur le travail du sol, le **comportement à l'interface atmosphère-sol, la levée, l'implantation et l'enracinement des cultures** ainsi que sur la rétention des éléments minéraux.

2) Le taux de calcaire libre

Il a son importance sur la stabilité structurale, **l'aération de la couche arable, l'infiltration de l'eau et la facilité du travail du sol.**

3) La profondeur exploitable par les racines

C'est un critère important puisqu'elle conditionne l'exploitation du stock hydrique et minéral du sol.

4) La réserve utile en eau (RU)

Le degré de résistance à la sécheresse est déjà bien approché par la texture du profil et la profondeur exploitable par les racines. Néanmoins la prise en compte de ce paramètre se justifie pour compenser certaines textures pénalisées, en particulier les argiles sableuses et les argiles lourdes. Cette donnée est représentée sur la carte de la Réserve en eau utile (cf. Carte 5).

5) La charge en cailloux

Son incidence, à partir d'une pierrosité supérieure à 25 % du poids total de la terre dans le profil, constitue un sérieux handicap pour le travail du sol, la vitesse d'implantation du système racinaire et le volume de sol exploitable. Les pierres de nature calcaire sont moins pénalisantes que celles de nature siliceuse (le calcaire est bien souvent poreux, plus ou moins soluble et parfois peu résistant).

6) L'état calcique et organique de la couche arable

La couche arable est l'horizon dans lequel et sur lequel les interventions de l'agriculteur sont les plus fréquentes. Ses propriétés physiques et chimiques sont primordiales.

7) L'intensité de l'excès d'eau

L'excès d'eau est considéré comme un facteur important pour le développement végétal. Il traduit l'engorgement du profil, lié soit à un dysfonctionnement du drainage naturel du sol soit à la présence d'une nappe. Présente de manière temporaire, l'hydromorphie retarde le démarrage du développement racinaire des plantes et diminue la colonisation par les racines du sol. Ce paramètre prend en compte la nature de l'engorgement, temporaire ou permanent, sa profondeur d'apparition et le caractère de la nappe, stagnante ou circulante. Ces éléments sont appréhendés par les classes de drainage interne des sols et par type de sols.

Le graphique ci-dessous illustre les aptitudes agricoles des sols de la zone concernée par l'étude.

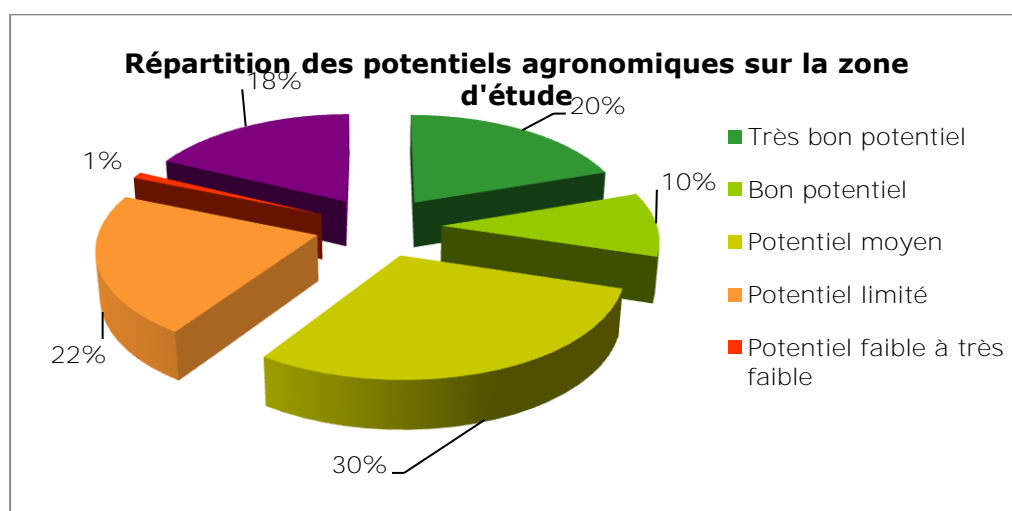
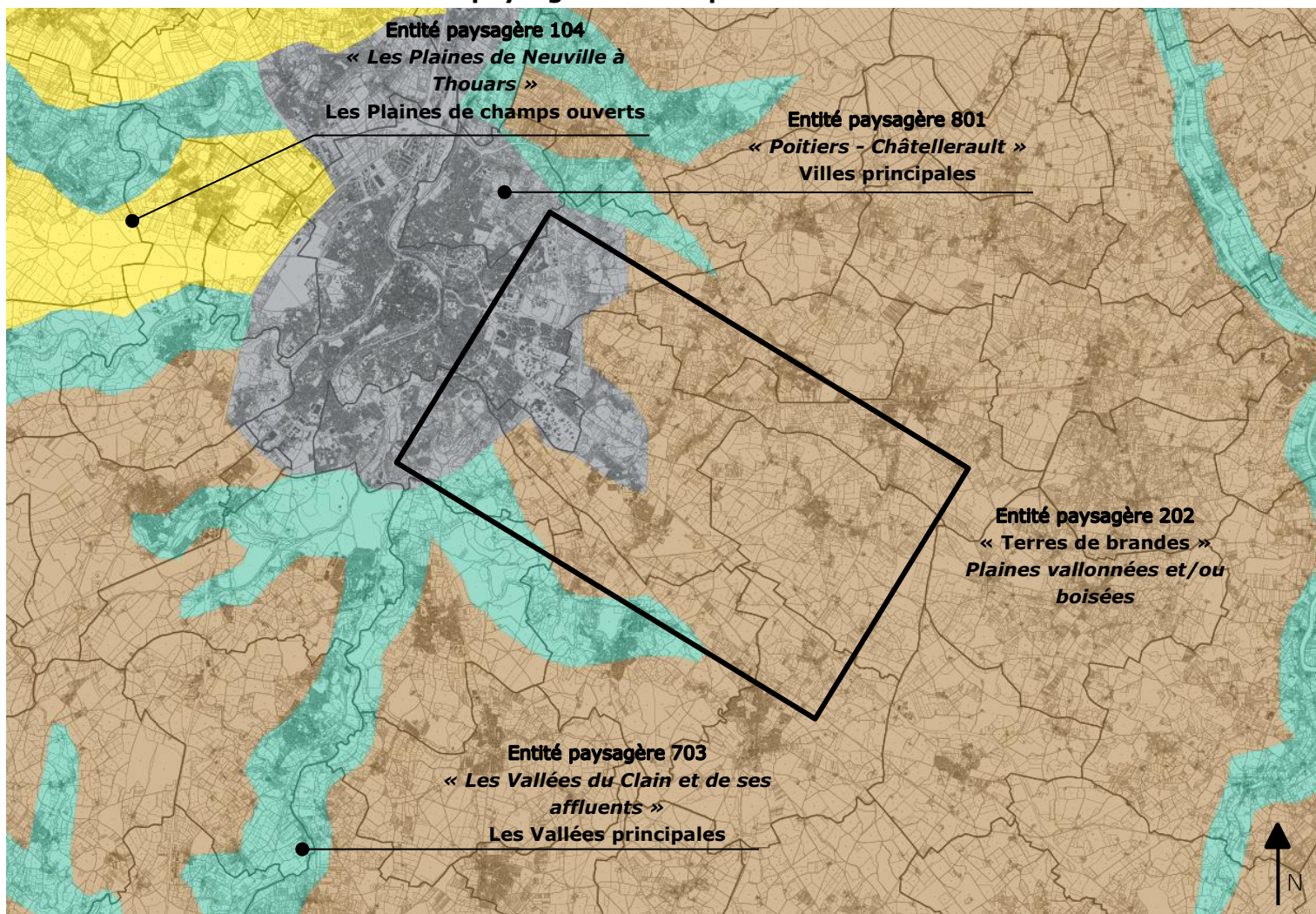


Figure 2 : Répartition des potentiels agronomiques

Le périmètre d'étude est majoritairement concerné par la présence de sols à très bon et bon potentiel agronomique. Ainsi, 30% des sols ont un potentiel très bon à bon. Ce qui représente un enjeu important en terme de conservation du foncier agricole à potentiel agronomique intéressant.

2.1.2 Paysage et végétation

Entité paysagères sur le périmètre d'étude



Source : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes

Carte 2 : Entités paysagères

Le secteur d'étude est marqué par trois entités paysagères. Il est majoritairement caractérisé par les « terres de brande » ; plaines vallonnées et boisées. L'est du périmètre d'étude est quant à lui, impacté par la présence de la ville de Poitiers avec un paysage urbain et périurbain. Ensuite, au sud du territoire, on retrouve une petite partie du paysage typique des vallées du Clain et ses affluents.

Ces différentes entités paysagères ont été identifiées et décrites par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels. Des fiches synthétiques présentent pour chaque entité paysagère, leur nature et leur diversité, en précisant les évolutions et enjeux qui les concernent. Ces fiches sont annexées à ce rapport.

Cf. annexe 1 : fiche paysagère « 202 : les terres de brande – plaines vallonnées et boisées »

« Une diversité qui perdure

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIIIe s. à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricoles, ces terres dites pauvres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués – excepté au niveau des vallées (cf. planches illustrées correspondantes) - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée.

Dans l'espace régional, les terres de brandes semblent se définir par contraste aux secteurs voisins dont les traits semblent plus immédiatement et plus évidemment saisissables : grandes plaines céréalières (nord-ouest), grands massifs boisés puis vallonnements du tuffeau (nord), bocages (ouest, est), et enfin, horizons charentais de grandes cultures plus ouverts au sud. »

Cf. annexe 2 : fiche paysagère « 703 : Les vallées du Clain et de ses affluents – Les Vallées principales »

« Les paysages variés des vallées

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées. »

Cf. annexe 3 : fiche paysagère « 801 : Poitiers –Châtelleraut – Les Villes principales »

« Une urbanisation en continue

Le territoire entre Poitiers et Châtelleraut, en passant par le Futuroscope, forme une bande étroite et longue de 50 km le long des vallées du Clain et de la Vienne. Il est urbanisé de façon quasi continu. Seuls les centres urbains anciens et le parc d'attraction montrent des paysages construits spécifiques. Entre ces centres, l'urbanisation est banalisée par le vocabulaire lancinant des zones périurbaines : zones commerciales, pavillonnaires, d'activités. Les vallées, site initial du secteur, ne sont plus tellement lisibles en tant que paysage. Seule la rive droite du Clain échappe encore au phénomène et permet de bénéficier de quelques scènes où le paysage de la vallée apparaît. »

Source : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes

Comme l'indique ces fiches, le territoire est marqué par la présence d'un vaste ensemble de terres valorisé par l'agriculture (48%). Ces parcelles ont en partie fait l'objet de réaménagement et facilitent ainsi la mise en œuvre de grandes cultures. Ces espaces vitaux de production sont en concurrence avec le développement péri-urbain, notamment

de la ville de Poitiers, présentant ainsi un enjeu fort en terme de préservation du foncier agricole.

2.1.3 Eau

Le périmètre d'étude est pourvu d'un réseau hydrographique intéressant, comme l'indique la carte (cf. Carte 6). Ainsi, on comptabilise 31 hectares de surfaces en eau (cours d'eau et mares).

Le secteur d'étude est notamment sillonné par le Clain et le Miosson au sud, ainsi que plusieurs cours d'eau intermittents.

2.1.4 Zones à enjeux environnementaux

Le périmètre d'étude est concerné par la présence de zones à enjeux environnementaux (cf. Carte 7).

- **Périmètres de captage**

Ainsi, sur la zone d'étude sont présents des périmètres de protection des captages, rapprochée et/ou éloignée, cartographiés sur la Carte 7.

Les périmètres de protection des captages sont des dispositifs rendus obligatoires par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Ils constituent la limite réglementaire de l'espace réservé autour d'un captage, utilisé pour l'alimentation en eau potable. Ce périmètre vise à prévenir les risques de pollutions ponctuelles ou diffuses sur un point de prélèvement d'eau pour la consommation humaine. Ils sont rendus officiels par Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

On retrouve une partie des périmètres de protection des captages de la Varenne - Le Clain et de Preuilly sur la zone d'étude.

Le périmètre de protection du captage C.H.S.V de Poitiers est également présent dans le périmètre d'étude, mais il s'agit d'un forage privé, qui fait seulement l'objet d'un arrêté préfectoral étant donné qu'il est situé sur un terrain privé. Cependant, il n'est plus utilisé depuis peu de temps et alimentait uniquement le Centre hospitalier Henri Laborit.

Par conséquent, près de 67 hectares sont compris dans ces périmètres de protection rapprochée et 988 hectares sont intégrés dans les périmètres comprenant la protection rapprochée et éloignée. Ce qui représente plus de 11 % de la zone d'étude.

Le captage de Preuilly est présent sur la commune de Smarves. Il est en maîtrise d'ouvrage et exploité par le syndicat d'eau « Eaux de Vienne – SIVEER ». Il capte la nappe aquifère libre du Dogger et alimente les communes de : Smarves, Iteuil, Ligugé, Croutelle et Fontaine-le-Comte.

Le captage de la Varenne - Le Clain est lui, situé sur la commune de Poitiers. Il s'agit d'un site de pompage en rivière. Il est en maîtrise d'ouvrage et exploité par la communauté urbaine de Grand Poitiers. Il capte les eaux de surface du Clain et alimente les communes de Vouneuil sous Biard, Biard, Migné-Auxances et Poitiers.

- **ZNIEFF**

La zone d'étude accueille trois Zones Naturelles d'Intérêt, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, comme cartographié ensuite (cf. Carte 7). Cela représente une surface totale de près de 26 hectares sur le périmètre.

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Espace important pour la préservation de la biodiversité	Distance du site le plus proche de la zone d'étude
ZNIEFF continentale de type 1	3 ZNIEFF de type 1 sur la zone
ZNIEFF continentale de type 2	A 3.5km

Figure 3 : ZNIEFF

Le bois de Ligugé est concerné par une ZNIEFF de type 1, référencée 540003362, présent sur les communes de Saint-Benoit et Ligugé. Cette ZNIEFF apparaît à l'extrémité ouest du périmètre d'étude sur une très faible surface. L'intérêt du site est à la fois faunistique et floristique.

Une autre ZNIEFF de type 1 apparaît également sur une très faible surface, à l'extrémité Nord du périmètre, il s'agit de la Vallée des Buis, référencée 540003372. Cette dernière s'étend sur quatre communes, à savoir Poitiers, Buxerolles, Montamisé et Chasseneuil-du-Poitou. L'intérêt du site porte à la fois sur la flore et la faune, notamment ornithologique.

Par ailleurs, une autre ZNIEFF, référencée 540004650 est présente sur le périmètre d'étude. Il s'agit du site de la Pironnerie, sur la commune de Saint-Benoit, qui s'étend sur une surface de 6.2 ha. L'intérêt du site est avant tout floristique, on y retrouve notamment des plantes méridionales et méditerranéennes.

Carte des enjeux environnementaux (périmètres de captage et ZNIEFF) (carte 7)

2.2 L'activité agricole et ses filières

2.2.1 Les exploitations

Sur le périmètre d'étude, 77 exploitations agricoles (Cf. figure 8. Tableau des exploitants agricoles) valorisent les terres (selon les données de la PAC de 2014). La Carte 8 présente ainsi le parcellaire valorisé par ces différentes exploitations. Sur l'ensemble de ces exploitations 86 % ont pu être identifiées sur cette première phase d'étude. Les données manquantes seront complétées lors de la phase d'enquête auprès de chaque exploitant agricole concerné. Il est à noter qu'en terme de surface concernée sur la zone d'étude, cela représente 0.4%.

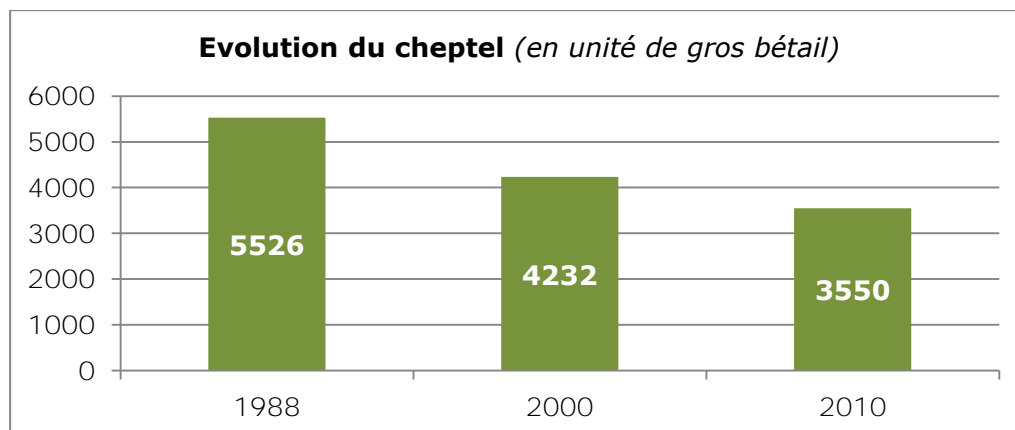
Selon les données du RGA, en 2000, les exploitations des communes concernées par l'aménagement de la RN 147, étaient majoritairement orientées sur la polyculture -

polyélevage (80 %) et 20 % sur la culture de céréales et oléoprotéagineux. En 2010, la moitié des exploitations pratiquent la polyculture – polyélevage et l'autre moitié la céréaliculture.

Ainsi, entre 2000 et 2010, on observe une augmentation des exploitations qui se tournent vers la culture de céréales et oléoprotéagineux au dépend de l'élevage.

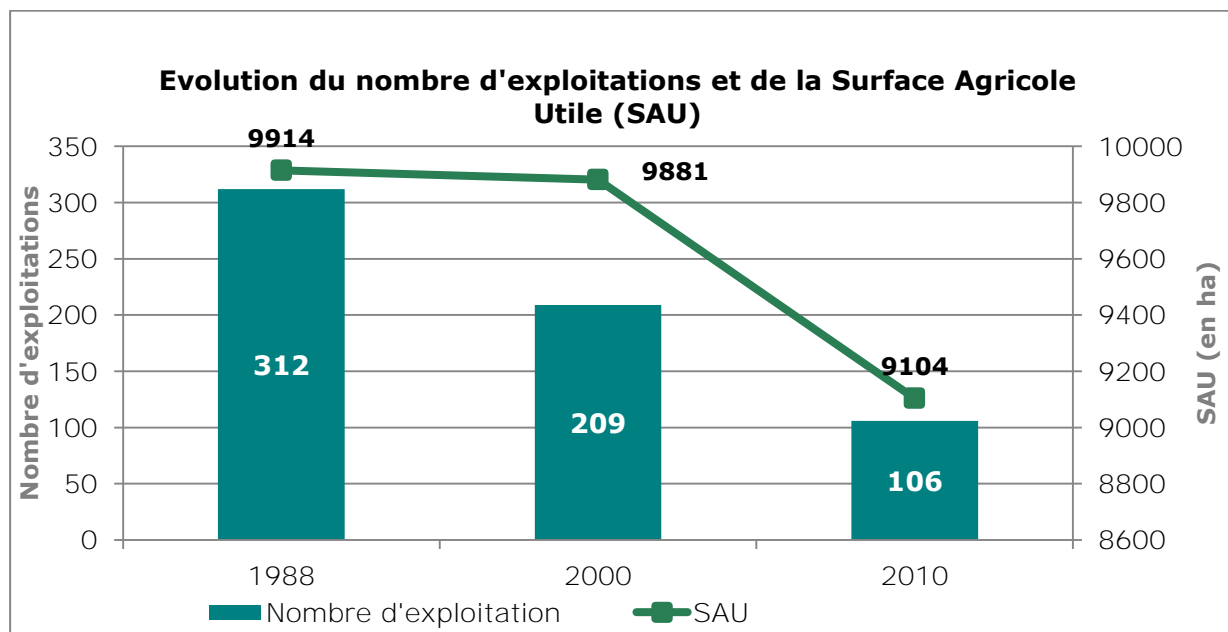
En parallèle, on observe également une diminution (-16 %) du cheptel sur le territoire, en corrélation avec la diminution du nombre d'exploitations pratiquant l'élevage.

Figure 4 : Evolution du cheptel



Source : RGA 2010, Agreste, Ministère de l'agriculture

Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU



Source : RGA 2010, Agreste, Ministère de l'agriculture

Le graphique ci-dessus présente l'évolution du nombre d'exploitations recensées sur les communes concernées par le fuseau d'étude. Ainsi entre 2000 et 2010, on observe une diminution du nombre d'exploitations de 49 %. C'est donc près de la moitié des

exploitations qui ont disparu en seulement 10 ans sur les communes traversées par le fuseau **d'étude**.

En parallèle, entre 2000 et 2010, la Surface Agricole Utilisée a diminué de près de 8%. La superficie moyenne des exploitations a quant à elle progressé en passant de 47.2 hectares en 2000 à 85.8 hectares en 2010, soit un quasi-doublement de la SAU moyenne des exploitations. Cette situation **s'explique par la rapide diminution du nombre d'exploitations** et la diminution plus mesurée du volume global de terres agricoles utilisées.

L'emploi agricole dans son ensemble, subit également des évolutions importantes. En effet, en 1988 on comptait 330 emplois agricoles sur l'ensemble des communes concernées. En 2010, le nombre d'emplois agricoles s'élevait à 197 et en 2010 à 119 emplois agricoles. Ainsi, entre 1988 et 2010, on constate une diminution de près de **64% des emplois**. Une évolution qui **s'explique notamment** par le développement de la mécanisation mais aussi par les contraintes économiques qui touchent le domaine agricole.

Figure 6 : Tableau récapitulatif des données RGA

Evolution du secteur agricole	1988	2000	2010
SAU (en ha)	9914	9881	9104
- <i>dont terres labourables</i>	8694	9278	8587
- <i>dont superficie toujours en herbe</i>	1133	528	199
Cheptel	5526	4232	3550
SAU moyenne des exploitations (en ha)	31,7	47,2	85,8
Nombre d'emplois (salariés et non-salariés)	330	197	119

Source : RGA 2010, Agreste, Ministère de l'agriculture

2.2.2 Le parcellaire

L'agriculture valorise 48 % de la surface du périmètre d'étude. Sur l'ensemble de la zone, on comptabilise 750 îlots d'exploitation sur une surface de 4 183 hectares. Ainsi, la surface moyenne des îlots s'établit à 6 hectares/îlot ; le morcellement reste donc relativement important sur le secteur d'étude. (Cf. Carte 8 : Ilots cultivés et exploitants)

Les autres surfaces présentent sur la zone se répartissent ainsi :

- 2 034 hectares de végétation arborée ou arbustive (bois et haies),
- 31,4 hectares en eau (étangs, mares),
- et 2 742 hectares de surface « urbaine », comprenant notamment le bâti et les routes.

Carte des îlots cultivés et des exploitants (carte 8)

2.2.3 Les équipements (irrigation)

Le périmètre d'étude présente 19 points de prélèvement d'irrigation (cf. Carte 9). Ces données sont issues des déclarations PAC de 2007, 2008 et 2009, **permettent d'identifier** un périmètre irrigable. Au cours des dix dernières années, il y a eu peu ou pas de

développement de ces équipements d'irrigation. Depuis 2009, les informations sur l'irrigation n'entrent plus dans les éléments déclarés à la PAC.

Ainsi, ces données ont un caractère non exhaustif mais donnent malgré tout, une appréhension du potentiel irrigable présent sur cette zone. Il est à noter que, la principale culture irriguée est le maïs.

Dans le cadre d'un aménagement foncier, il est essentiel que ces équipements soient au maximum préservés. L'enjeu est donc de minimiser au mieux les coupures entre les aménagements d'irrigation et le point de prélèvement.

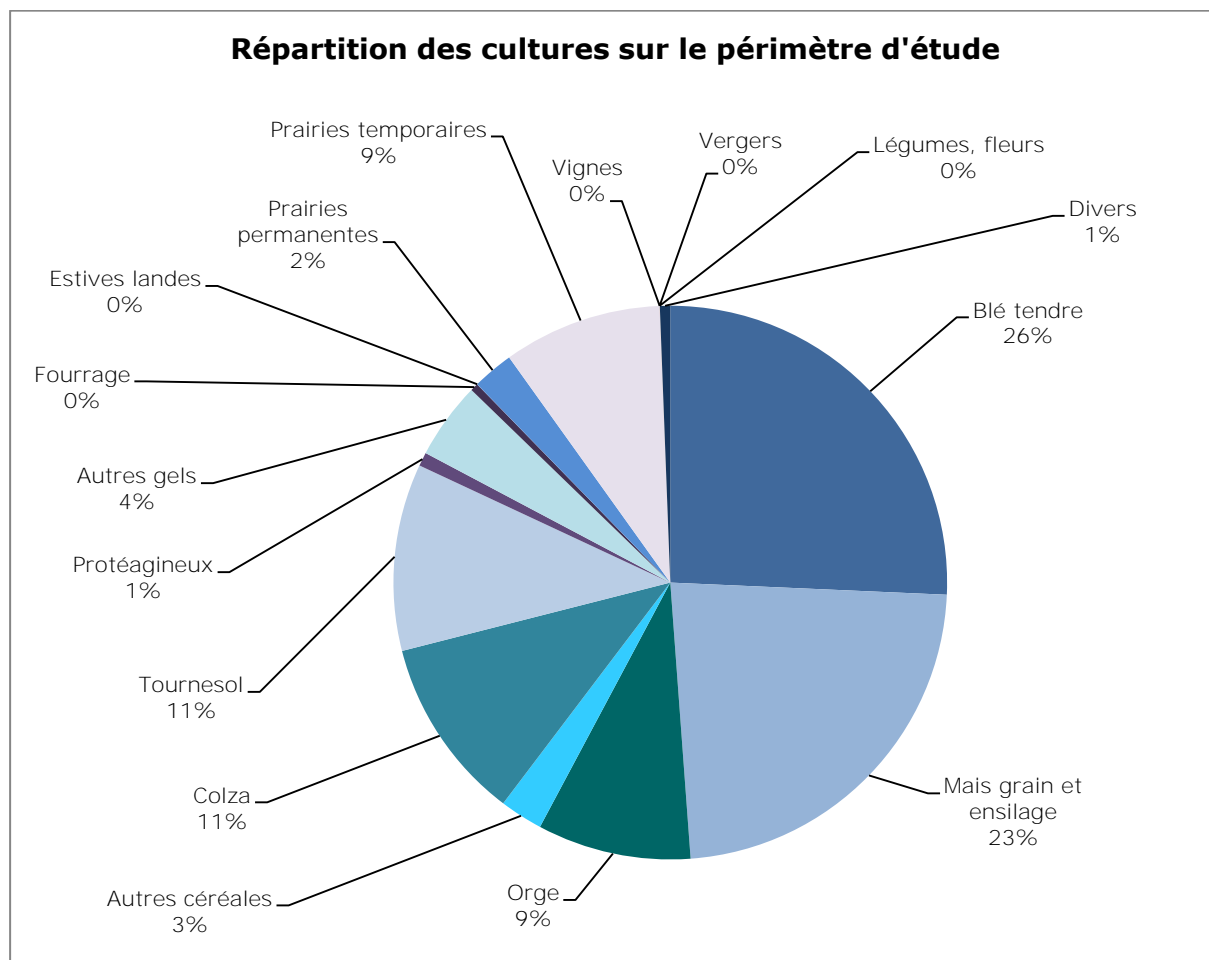
En effet, l'irrigation apporte une assurance dans le choix de l'assolement et contribue à la viabilité et à la pérennité des exploitations.

Carte du potentiel irrigable et ses équipements (Carte 9)

2.2.4 Les cultures

Les cultures présentes sur la zone d'étude sont susceptibles de varier d'une année à l'autre en fonction des rotations. L'information sur les cultures présentes sur l'ensemble des exploitations concernées permet de connaître les cultures qui peuvent se trouver sur la zone une année donnée.

Figure 7 : Répartition des cultures selon les données de la PAC 2014



Source : DDT 86, PAC 2014

En 2014, les terres sont majoritairement cultivées pour la production de céréales (blé, orge) et d'oléagineux (colza, tournesol). Le parcellaire présente par endroits de grandes cultures irriguées comme la culture du maïs.

Ainsi, la présence de prairies reste minoritaire sur le territoire et représente environ 11 % de la valorisation des terres agricoles. (cf. Carte 10)

Carte des cultures (carte 10)

2.2.5 Les élevages

Sur les 77 exploitations agricoles (Cf. Carte 7 : Ilots cultivés et exploitants agricoles) valorisant les parcelles du périmètre d'étude, 19 exploitations pratiquent l'élevage. Il s'agit majoritairement d'élevages bovins.

Il est à noter que sur ces 19 exploitations, 4 relèvent du régime des installations classées pour l'environnement. Il s'agit des élevages de vaches laitières comportant entre 50 et 150 vaches et des élevages de vaches allaitantes avec plus de 100 mères. Les autres élevages relèvent du RSD (Règlement Sanitaire Départemental).

De plus, cinq sièges d'exploitations agricoles pratiquant l'élevage sont présents sur le périmètre d'étude, sur 20 sièges d'exploitation (Cf. carte des sièges d'exploitation, carte 11).

A savoir les sièges d'exploitation numérotés :

- 2 (EARL BONIVER),
- 11 (DEMEZICQ PASCAL),
- 29 (GAEC PROUST GIRARDIN),
- 61 (EARL DE LA GIRAUDIERE)
- et 74 (SCEA DE LA BAIE DES CHAMPS).

Dont 3 sont des sites d'installations classées pour l'environnement (ICPE) : le siège numérotés 2 (EARL BONIVER), 61 (EARL DE LA GIRAUDIERE) et 29 (GAEC PROUST GIRARDIN).

La préservation des espaces vitaux de production et des équipements comme les sièges d'exploitation sont des éléments importants à prendre en compte, afin de limiter l'impact sur l'activité agricole et permettre son développement.

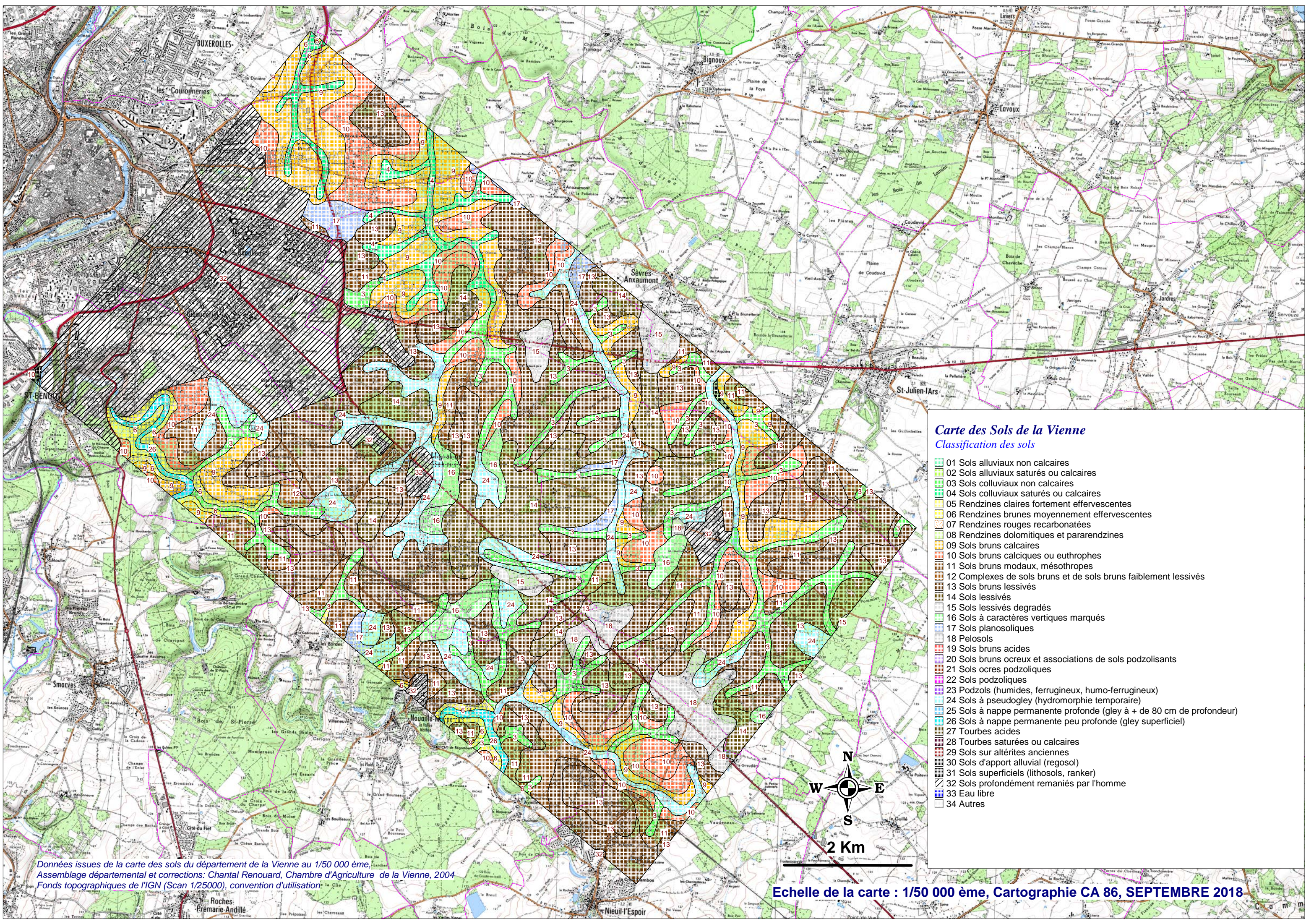
Carte de localisation des sièges d'exploitation (Carte 11)

2.2.6 Les coopératives et négoce du territoire

Sur le périmètre d'étude, aucune installation de coopérative ou négoce n'est présente.

Figure 8 : Identification des exploitants agricoles sur la zone d'étude

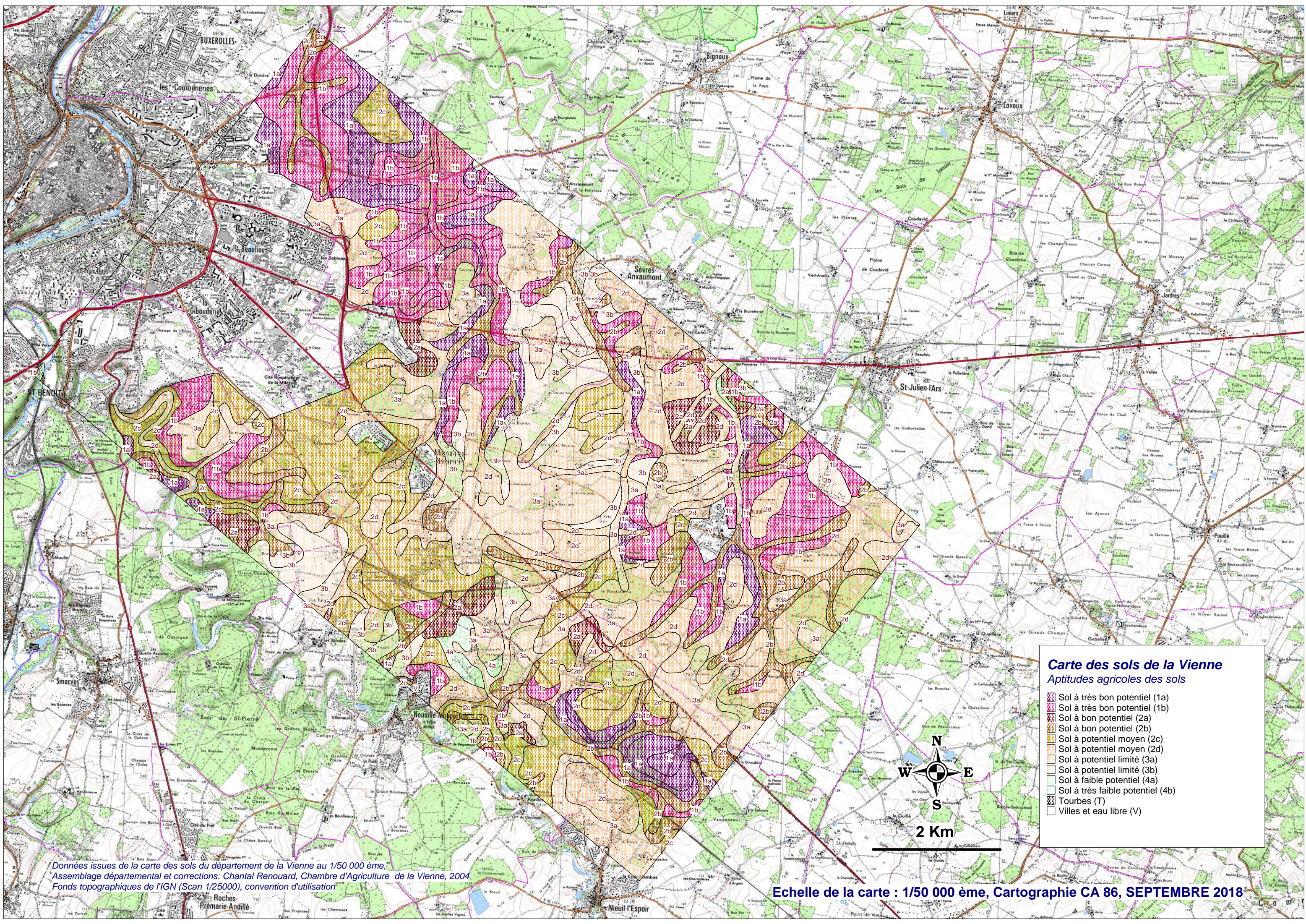
ID	RAISON SOCIALE
1	EARL DES LONGERES
2	EARL BONIVER
3	EARL BOIS LAMY
4	SCEA DE LA BASSE PAYRE
5	COMMUNAUTE DE SALVERT
6	EARL GIRET
7	LEBEAU JACKY
8	SARL FOUCAULT PHILIPPE
9	FOURNEAU JACQUES
10	FOURETIER JEROME
11	DEMEZICQ PASCAL
12	EARL DU JEUNE AVAILLE
13	GAEC DE LA CHABOISSIERE
14	
15	GAEC DES TOUCHES
16	BELICOT TONY
17	
18	GIRAUD ANDRE
19	SCEA DU VIEIL AVAILLES
21	EARL TOUFFENET
22	SCEA CONTHE
23	EARL MICHEL
24	SCEA DU BREUIL L'ABESSE
25	EARL LA CROIX BLANCHE
26	
27	SARL VAUCELLE
28	AURIAULT JEAN-MARC
29	GAEC PROUST- GIRARDIN
30	GUILBAULT FRANCIS
31	PEROCHE ALAIN
32	
33	PIN PHILIPPE
34	EARL DES CARTES
35	EARL LUMINEAU
37	EARL GAILLARD PATRICK
38	BEAUPOUX DIDIER
39	FERRON CEDRIC
40	SCEA PRIEUR
41	EARL DE LA BOBINIERE
42	EARL DE FONTAINE
43	EARL DE LA SICOTIERE
44	POUZET FLORENT
45	SCEA DES TRAITS
48	SCEA DES BRUERES
49	MARTINEAU CHRISTIAN
50	EARL DE LA LANDE
	GAEC DE L'UFC/ COUTANT
51	DOMINIQUE
52	
53	PRENANT LAURENT
54	
55	HARAS DE MIGNALOUX
56	
57	
58	EARL DE LA CROIX BLANCHE
60	EARL APRILIS
61	EARL DE LA GIRAUDIERE
63	EARL MOULONGUET
64	BROUSSARD GUILLAUME
65	EARL DE LA BARDERIE
66	GAEC DE LA CHABOISSIERE
67	EARL DU GRAND SCOT
68	BLOT LAURENT
69	BLOT PASCAL
70	
71	SCEA DESHOULLIERES
72	DUVERGER CHRISTIAN
74	SCEA de la BAIE DES CHAMPS
	GAEC DES THEILS ET DE
75	TRAINEAU
76	EARL DES CARTES
77	EARL DU CHENE VERT
78	
79	TOURON GUY
80	SCEA du MIOSSON
81	
82	GROLLIER VINCENT
83	FERRIER JEAN LOUIS
84	EARL VERGNIAUD
85	COLDEBOEUF JULIETTE
86	LORTHOLARY CHRISTOPHE
87	COUSIN NICOLAS



- Carte des Sols de la Vienne**
Classification des sols
- 01 Sols alluviaux non calcaires
 - 02 Sols alluviaux saturés ou calcaires
 - 03 Sols colluviaux non calcaires
 - 04 Sols colluviaux saturés ou calcaires
 - 05 Rendzines claires fortement effervescentes
 - 06 Rendzines brunes moyennement effervescentes
 - 07 Rendzines rouges recarbonatées
 - 08 Rendzines dolomitiques et pararendzines
 - 09 Sols bruns calcaires
 - 10 Sols bruns calciques ou euthrophes
 - 11 Sols bruns modaux, mésothropes
 - 12 Complexes de sols bruns et de sols bruns faiblement lessivés
 - 13 Sols bruns lessivés
 - 14 Sols lessivés
 - 15 Sols lessivés dégradés
 - 16 Sols à caractères vertiques marqués
 - 17 Sols planosoliques
 - 18 Pelosols
 - 19 Sols bruns acides
 - 20 Sols bruns ocreux et associations de sols podzoliques
 - 21 Sols ocres podzoliques
 - 22 Sols podzoliques
 - 23 Podzols (humides, ferrugineux, humo-ferrugineux)
 - 24 Sols à pseudogley (hydromorphie temporaire)
 - 25 Sols à nappe permanente profonde (gley à + de 80 cm de profondeur)
 - 26 Sols à nappe permanente peu profonde (gley superficiel)
 - 27 Tourbes acides
 - 28 Tourbes saturées ou calcaires
 - 29 Sols sur altérites anciennes
 - 30 Sols d'apport alluvial (regosol)
 - 31 Sols superficiels (lithosols, ranker)
 - 32 Sols profondément remaniés par l'homme
 - 33 Eau libre
 - 34 Autres

Données issues de la carte des sols du département de la Vienne au 1/50 000 ème,
 Assemblage départemental et corrections: Chantal Renouard, Chambre d'Agriculture de la Vienne, 2004
 Fonds topographiques de l'IGN (Scan 1/25000), convention d'utilisation

Echelle de la carte : 1/50 000 ème, Cartographie CA 86, SEPTEMBRE 2018



Carte des sols de la Vienne
Aptitudes agricoles des sols

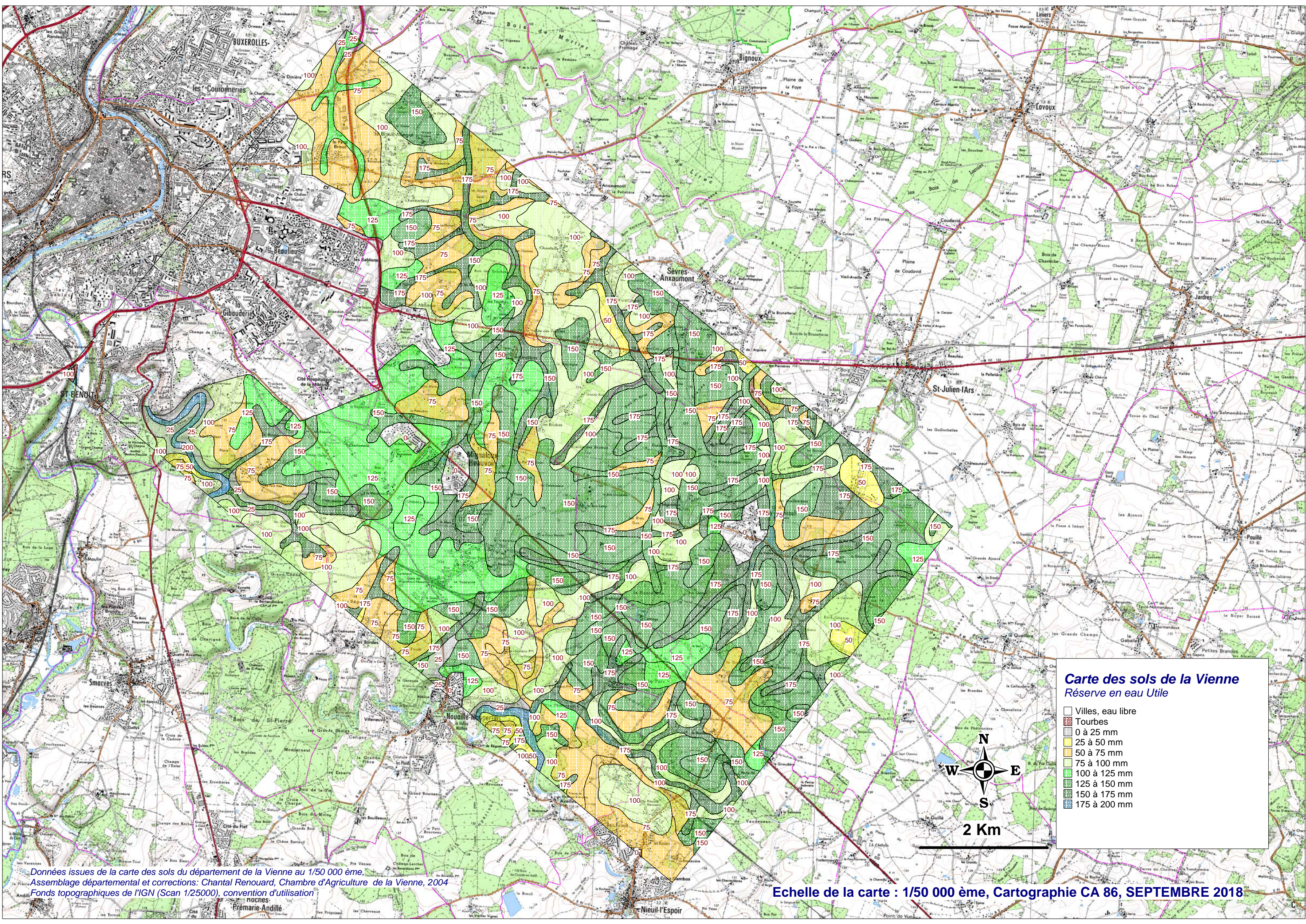
- Sol à très bon potentiel (1a)
- Sol à très bon potentiel (1b)
- Sol à bon potentiel (2a)
- Sol à bon potentiel (2b)
- Sol à potentiel moyen (2c)
- Sol à potentiel moyen (2d)
- Sol à potentiel limité (3a)
- Sol à potentiel limité (3b)
- Sol à faible potentiel (4a)
- Sol à très faible potentiel (4b)
- Tourbes (T)
- Villes et eau libre (V)



2 Km

Données issues de la carte des sols du département de la Vienne au 1/50 000 ème,
 Assemblage départemental et corrections: Chantal Renouard, Chambre d'Agriculture de la Vienne, 2004
 Fonds topographiques de l'IGN (Scan 1/25000), convention d'utilisation

Echelle de la carte : 1/50 000 ème, Cartographie CA 86, SEPTEMBRE 2018



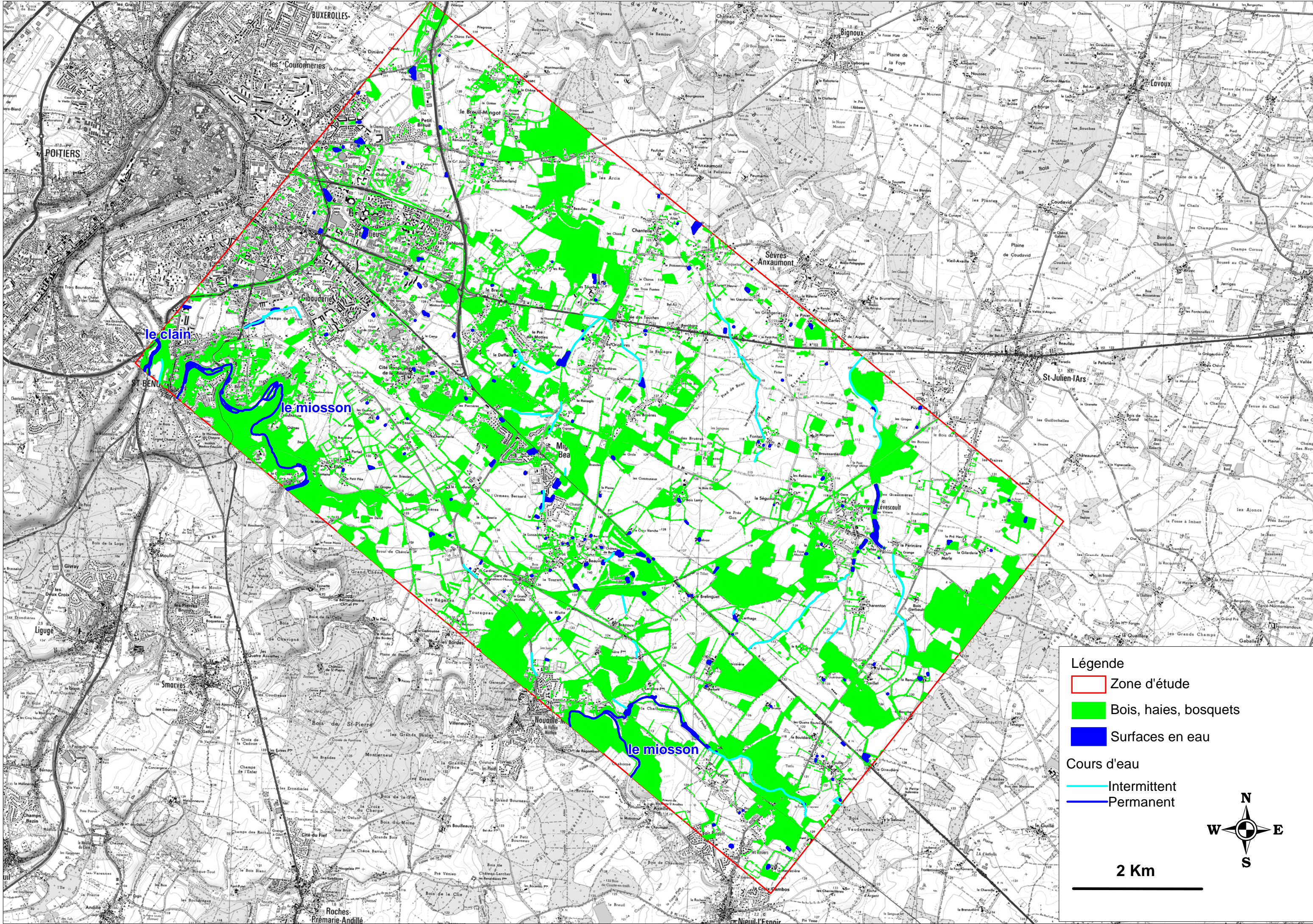
Carte des sols de la Vienne
Réserve en eau Utile

- Villes, eau libre
- Tourbes
- 0 à 25 mm
- 25 à 50 mm
- 50 à 75 mm
- 75 à 100 mm
- 100 à 125 mm
- 125 à 150 mm
- 150 à 175 mm
- 175 à 200 mm



Données issues de la carte des sols du département de la Vienne au 1/50 000 ème,
 Assemblage départemental et corrections: Chantal Renouard, Chambre d'Agriculture de la Vienne, 2004
 Fonds topographiques de l'IGN (Scan 1/25000), convention d'utilisation

Echelle de la carte : 1/50 000 ème, Cartographie CA 86, SEPTEMBRE 2018




Légende

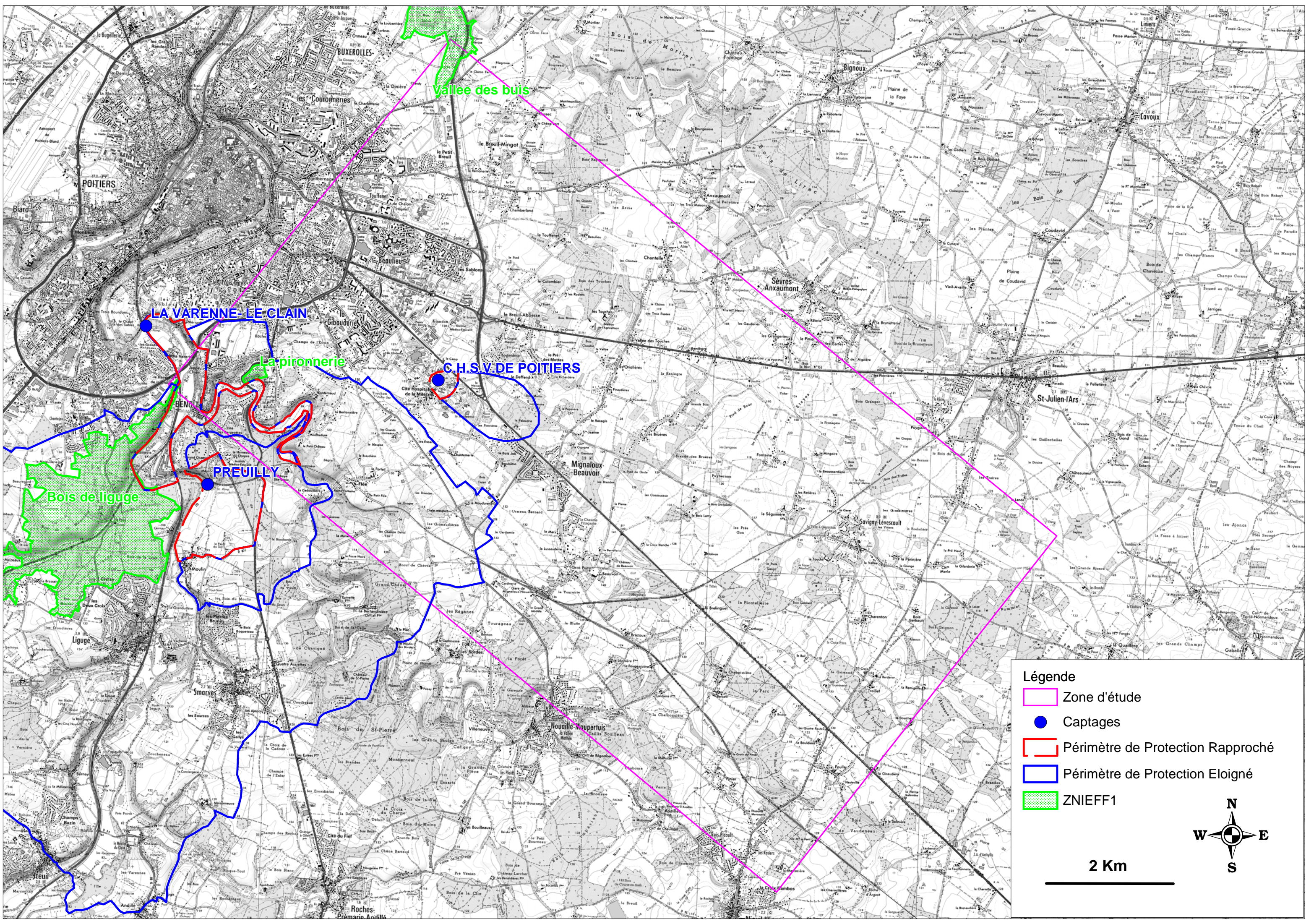
- Zone d'étude
- Bois, haies, bosquets
- Surfaces en eau

Cours d'eau






- Intermittent
- Permanent

N
W  E
S


2 Km

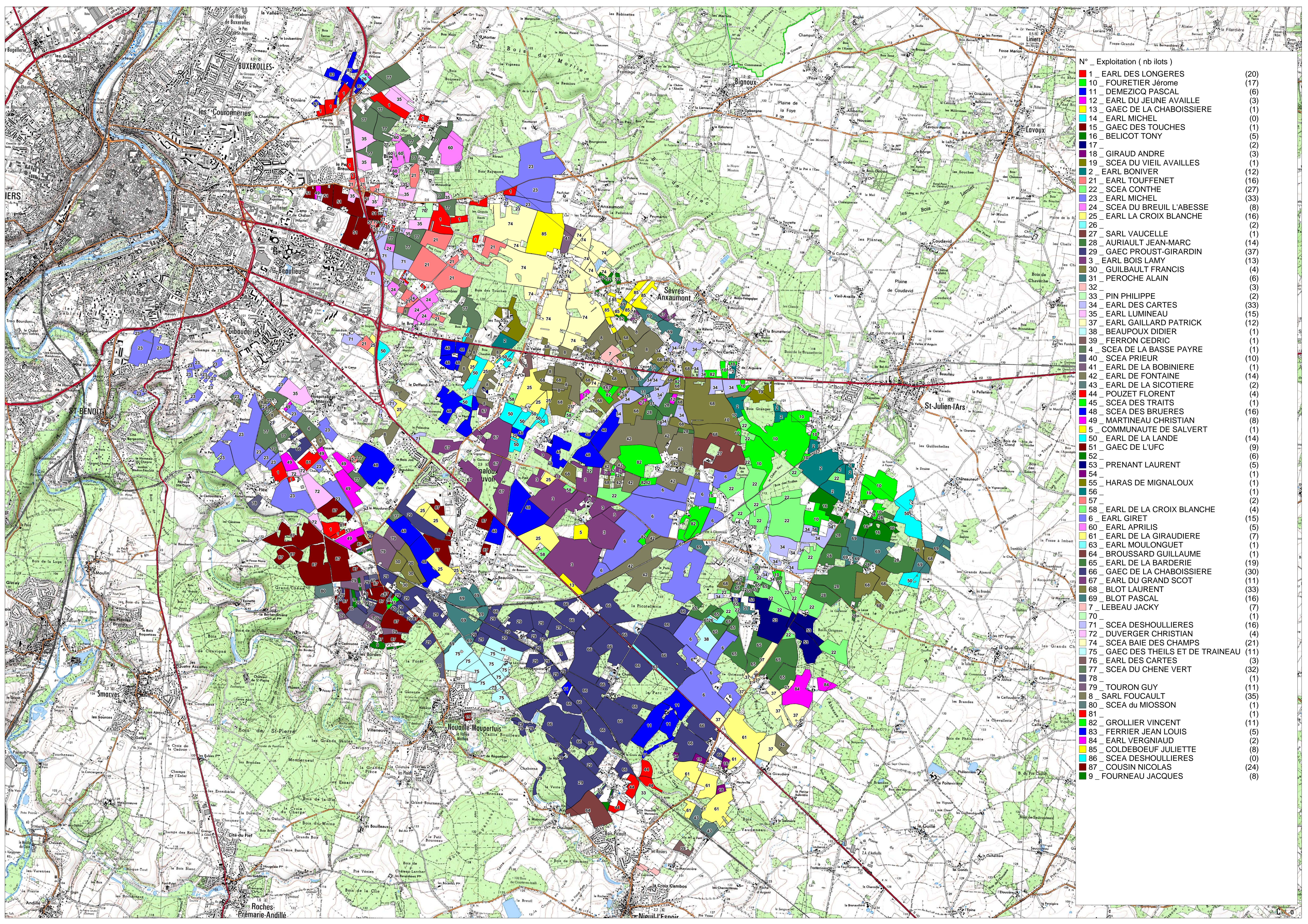


Légende

-  Zone d'étude
-  Captages
-  Périmètre de Protection Rapproché
-  Périmètre de Protection Eloigné
-  ZNIEFF1

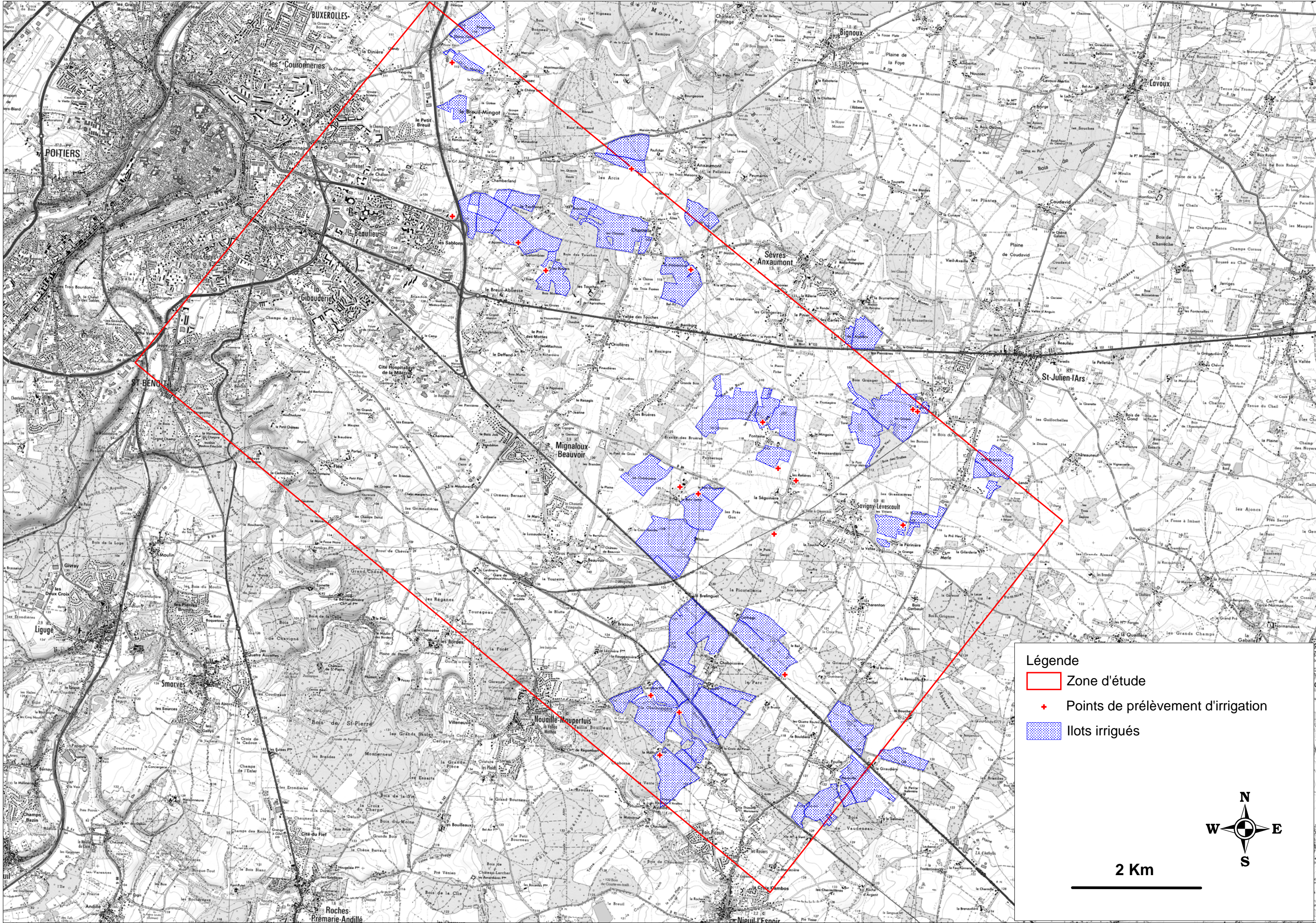
2 Km





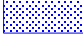


N°_ Exploitation (nb ilots)


1	EARL DES LONGERES	(20)
10	FOURETIER Jérôme	(17)
11	DEMEZICQ PASCAL	(6)
12	EARL DU JEUNE AVILLE	(3)
13	GAEC DE LA CHABOISSIERE	(1)
14	EARL MICHEL	(0)
15	GAEC DES TOUCHES	(1)
16	BELICOT TONY	(5)
17		(2)
18	GIRAUD ANDRE	(3)
19	SCEA DU VIEIL AVALLES	(1)
2	EARL BONIVER	(12)
21	EARL TOUFFENET	(16)
22	SCEA CONTHE	(27)
23	EARL MICHEL	(33)
24	SCEA DU BREUIL L'ABESSE	(8)
25	EARL LA CROIX BLANCHE	(16)
26		(2)
27	SARL VAUCELLE	(1)
28	AURIAULT JEAN-MARC	(14)
29	GAEC PROUST-GIRARDIN	(37)
3	EARL BOIS LAMY	(13)
30	GUILBAULT FRANCIS	(4)
31	PEROCHE ALAIN	(6)
32		(3)
33	PIN PHILIPPE	(2)
34	EARL DES CARTES	(33)
35	EARL LUMINEAU	(15)
37	EARL GAILLARD PATRICK	(12)
38	BEAUBAULT DIDIER	(1)
39	FERRON CEDRIC	(1)
4	SCEA DE LA BASSE PAYRE	(1)
40	SCEA PRIEUR	(10)
41	EARL DE LA BOBINIERE	(1)
42	EARL DE FONTAINE	(14)
43	EARL DE LA SICOTIERE	(2)
44	POUZET FLORENT	(4)
45	SCEA DES TRAITIS	(1)
48	SCEA DES BRUERES	(16)
49	MARTINEAU CHRISTIAN	(8)
5	COMMUNAUTE DE SALVERT	(1)
50	EARL DE LA LANDE	(14)
51	GAEC DE L'UFC	(9)
52		(6)
53	PRENANT LAURENT	(5)
54		(1)
55	HARAS DE MIGNALOUX	(1)
56		(1)
57		(2)
58	EARL DE LA CROIX BLANCHE	(4)
6	EARL GIRET	(15)
60	EARL APRILIS	(5)
61	EARL DE LA GIRAUDIÈRE	(7)
63	EARL MOULONGUET	(1)
64	BROUSSARD GUILLAUME	(1)
65	EARL DE LA BARDERIE	(19)
66	GAEC DE LA CHABOISSIERE	(30)
67	EARL DU GRAND SCOT	(11)
68	BLOT LAURENT	(33)
69	BLOT PASCAL	(16)
7	LEBEAU JACKY	(7)
70		(1)
71	SCEA DESHOULLIERES	(16)
72	DUVERGER CHRISTIAN	(4)
74	SCEA BAIE DES CHAMPS	(21)
75	GAEC DES THEILS ET DE TRAINEAU	(11)
76	EARL DES CARTES	(3)
77	SCEA DU CHENE VERT	(32)
78		(1)
79	TOURON GUY	(11)
8	SARL FOUCAULT	(35)
80	SCEA du MIOSSON	(1)
81		(1)
82	GROLLIER VINCENT	(11)
83	FERRIER JEAN LOUIS	(5)
84	EARL VERGNAUD	(2)
85	COLDEBOEUF JULIETTE	(8)
86	SCEA DESHOULLIERES	(0)
87	COUSIN NICOLAS	(24)
9	FOURNEAU JACQUES	(8)

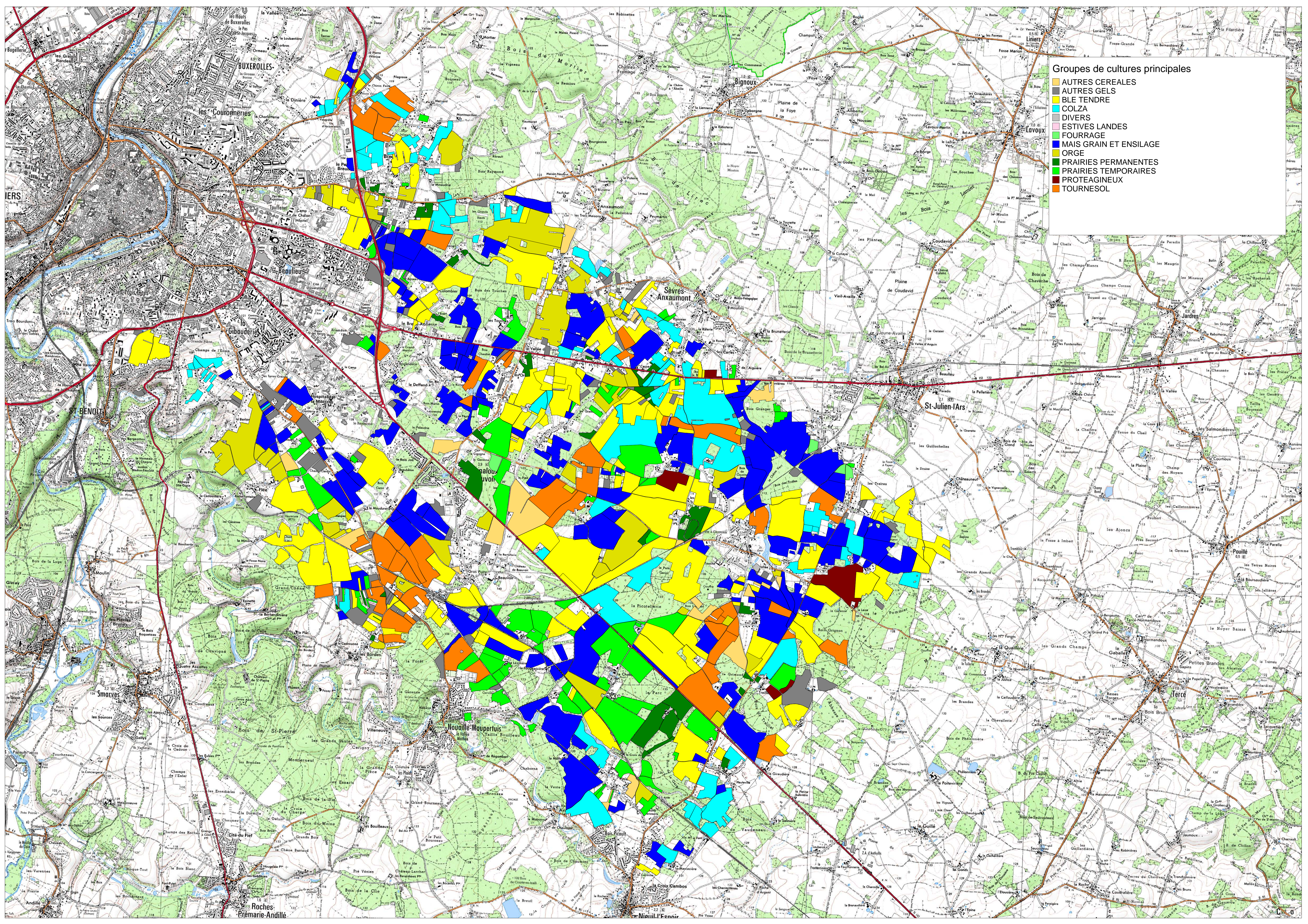


Légende

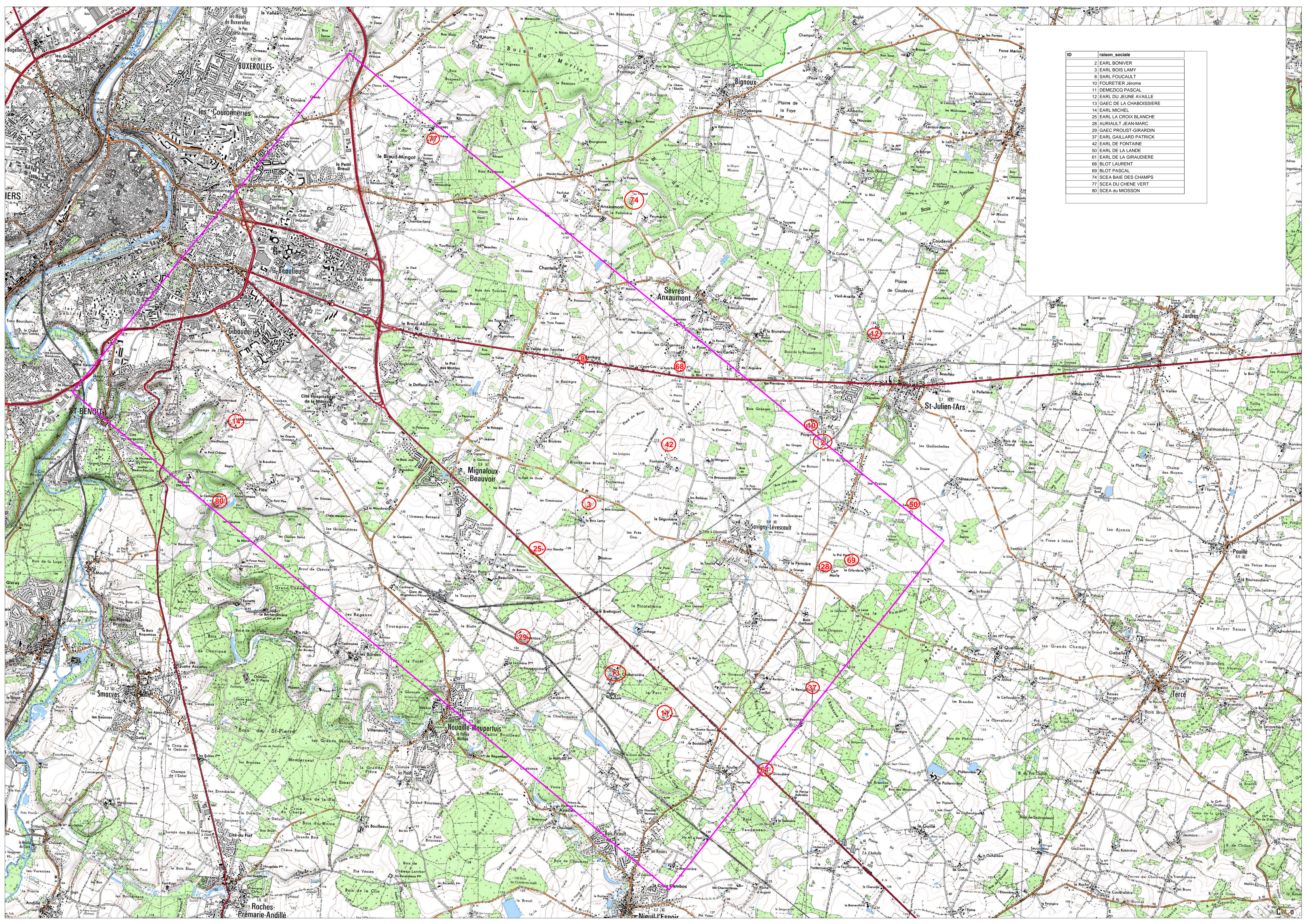
-  Zone d'étude
-  Points de prélèvement d'irrigation
-  Ilots irrigués

2 Km





- Groupes de cultures principales**
- AUTRES CEREALES
 - AUTRES GELS
 - BLE TENDRE
 - COLZA
 - DIVERS
 - ESTIVES LANDES
 - FOURRAGE
 - MAIS GRAIN ET ENSILAGE
 - ORGE
 - PRAIRIES PERMANENTES
 - PRAIRIES TEMPORAIRES
 - PROTEAGINEUX
 - TOURNESOL



ID	raison_sociale
2	EARL BONIVER
3	EARL BOIS LAMY
8	SARL FOUCAULT
10	FOURETIER Jérôme
11	DEMEZICO PASCAL
12	EARL DU JEUNE AVILLE
13	GAEÇ DE LA CHABOISSIERE
14	EARL MICHEL
25	EARL LA CROIX BLANCHE
28	AURIAULT JEAN-MARC
29	GAEÇ PROUST-GIRARDIN
37	EARL GAILLARD PATRICK
42	EARL DE FONTAINE
50	EARL DE LA LANDE
61	EARL DE LA GIRAUDIERE
68	BLOT LAURENT
69	BLOT PASCAL
74	SCEA BAIE DES CHAMPS
77	SCEA DU CHENE VERT
80	SCEA du MIOSSON



ENTITE PAYSAGERE

202

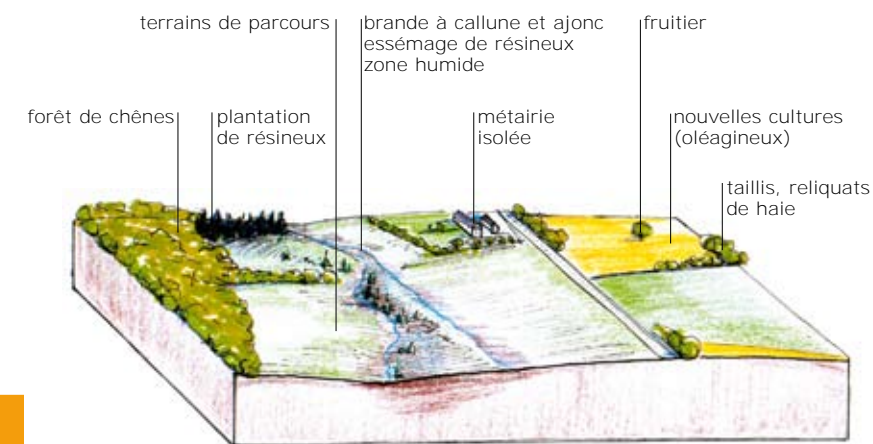
LES TERRES DE BRANDES



Une diversité qui perdure

Bien qu'ayant fait l'objet à plusieurs reprises, du XVIIIe s. à nos jours, d'opérations d'aménagement et de valorisation agricoles, ces terres dites pauvres ont su garder une grande diversité. Sur des reliefs globalement peu marqués - excepté au niveau des vallées (cf. planches illustrées correspondantes) - des prairies, des cultures, des landes, des bosquets, des haies ou arbres isolés s'articulent entre eux avec une variété sans cesse renouvelée.

Dans l'espace régional, les terres de brandes semblent se définir par contraste aux secteurs voisins dont les traits semblent plus immédiatement et plus évidemment saisissables : grandes plaines céréalières (nord-ouest), grands massifs boisés puis vallonnements du tuffeau (nord), bocages (ouest, est), et enfin, horizons charentais de grandes cultures plus ouverts au sud.

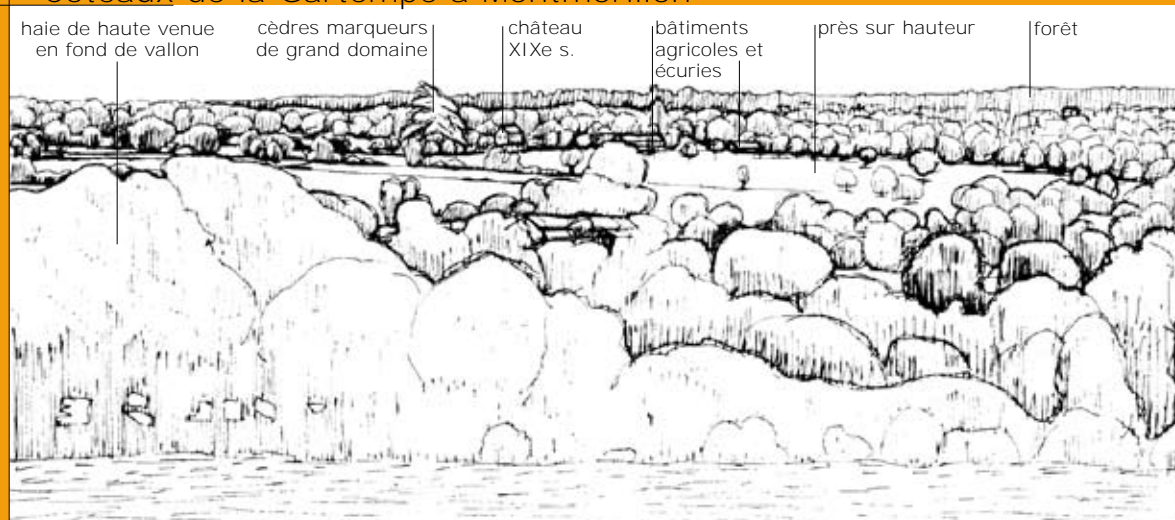


Terres de Brandes, entre «bocage» et «champagne»

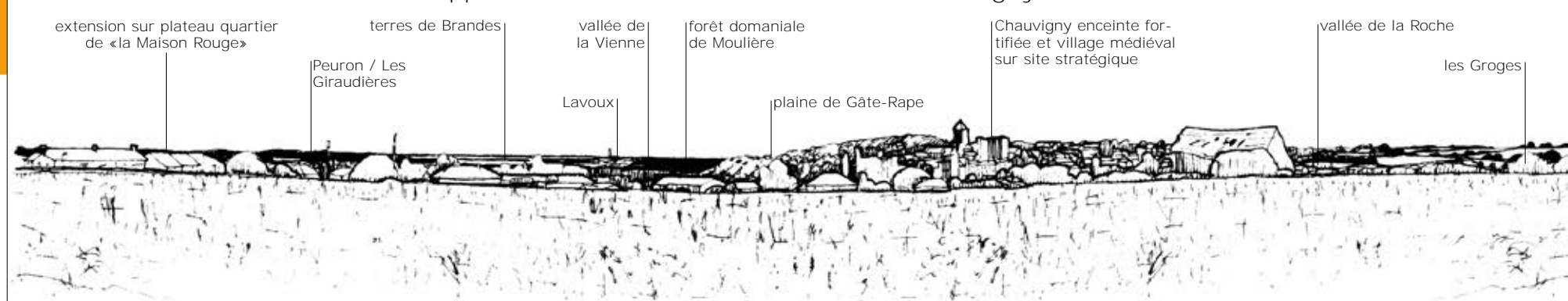
Des végétaux et des espaces au caractère emblématique

Avec un bâti simple et dispersé, des mares et des étangs plutôt nombreux, des réseaux d'infrastructures plutôt moins denses qu'ailleurs, la diversité paysagère est exacerbée par le motif végétal qui se décline en bosquets, taillis ou autres forêts d'assez faibles rendements. Si les arbres ébauchent quelques alignements le long des routes, c'est sans jamais atteindre au monumental ; pourtant la forme adulte très ramifiée et ramassée des chênes est partout belle. Enfin, de loin en loin, l'ancienne végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères...) réapparaît à l'occasion d'un délaissé (fossé, bout de haie, friche...) ou des surfaces plus importantes au point de constituer des espaces aux intérêts écologiques, paysagers et historiques majeurs tels que les Brandes du Poitou, le Pinail, etc. Les terres de brandes - associées aux paysages de vallées qui les sillonnent - offrent l'image d'une campagne retirée, authentique, qu'il faut prendre le temps de découvrir.

Coteaux de la Gartempe à Montmorillon



Plaines vallonées et boisées à l'approche de la vallée de la Vienne à Chauvigny



Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, bloc-diagramme, croquis : © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005

Un vaste pays

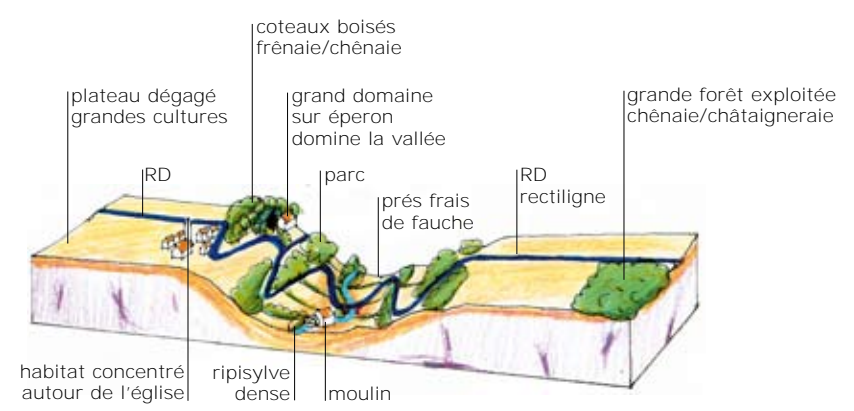
Bien que correspondant à l'une des entités paysagères les plus vastes de la région (la plus vaste de la Vienne), les terres de brandes demeurent mal connues. Elles concernent pourtant la majeure partie du pays chauvinois, un vaste croissant au sud de Poitiers, les parties nord des pays lussacois et montmorillonnais ainsi qu'une bonne partie du sud du département. De par un déficit de représentations sur le secteur, une certaine pauvreté des horizons, une rareté du bâti (un désert par endroits), la maigreur des motifs végétaux, il ne semble pas - de prime abord - y avoir de caractère paysager marqué.



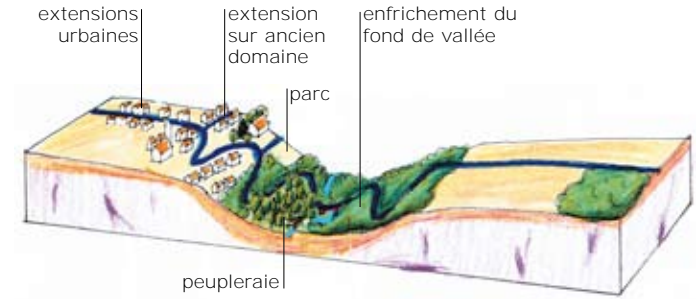


D'amont en aval, différentes séquences de paysages

Les cours supérieurs des rivières du secteur sont inscrits dans les socles de roches anciennes (massif armoricain et massif central), dans le paysage de bocage de la Gâtine. Le dessin du parcellaire et des haies apparaît par endroit sur les coteaux. En quittant les socles anciens, les vallées se creusent plus nettement dans les roches tendres. Les profils marqués des falaises vont régner jusqu'à Poitiers. Sur les coteaux, les boisements et les friches instaurent une limite visuelle entre les vallées et les plaines alentours. A l'approche de Poitiers, la végétation s'intensifie fortement. Certaines vallées (Miosson, Menuse, Boivre) circulent en milieu forestier. Par contre, dans les vallées du Clain et de l'Auxances, la densité du bâti s'intensifie très nettement et multiplie les écrans visuels. Poitiers et ses magistrales falaises épouse le site d'oppidum formé par le Clain et la Boivre. En aval, le relief s'apaise et la vallée du Clain, plus évasée, ne forme plus un motif aussi puissant. A l'approche de Châtelleraut, le fond de vallée et les coteaux se densifient à nouveau.



Evolution des fonds de vallées

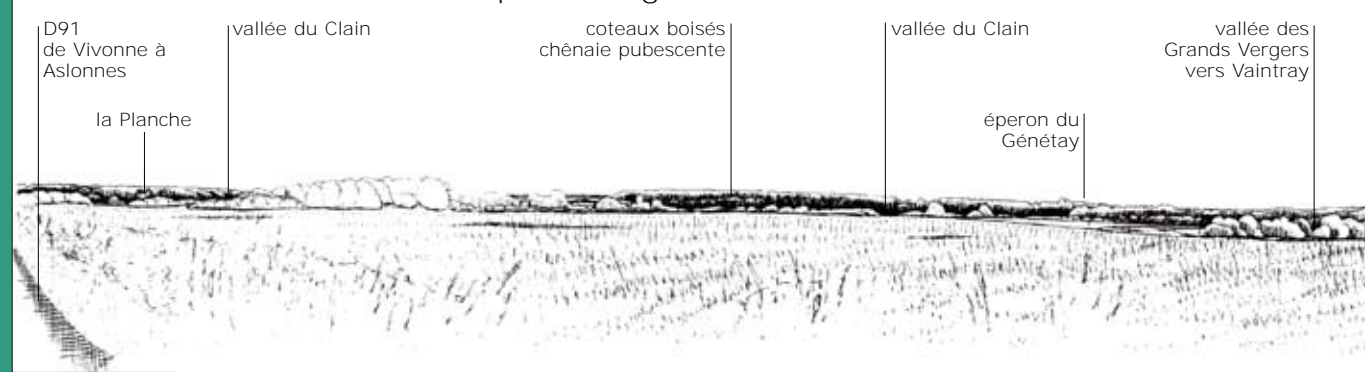


ENTITE PAYSAGERE

703

LES VALLÉES DU CLAIN ET DE SES AFFLUENTS

Le Clain à Vivonne interrompt les larges étendues ouvertes sur le ciel



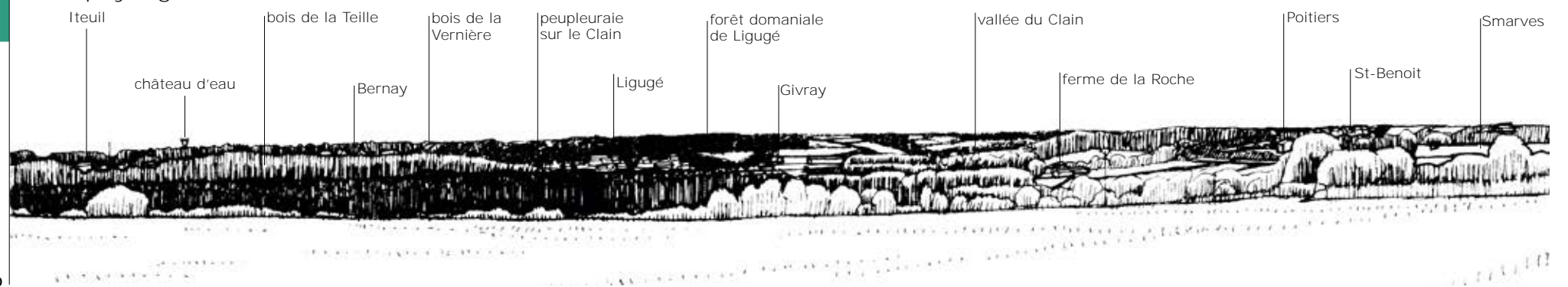
Entre calcaire et granite

La position de ce secteur sur un seuil géologique explique le bouleversement des roches anciennes et des roches sédimentaires depuis les flancs des coteaux jusqu'au fond du lit des rivières : falaises et chaos granitiques en amont, les parois calcaires en aval. Il n'est pas rare de voir aussi des découpes calcaires aux parois des vallées, tandis que les rochers granitiques animent le cours de la rivière.

Les falaises, granitiques ou calcaires, représentent, par contrepoint à l'horizontalité des plaines, un fort degré de pittoresque, très important à l'échelon régional.

Sur les coteaux, cette succession du type des sols, alliée au climat relativement doux du secteur et aux différents types d'exposition et de gestion, induisent un vaste volant de stations et un formidable potentiel de variété végétale, dont l'orchidée sur le coteau calcaire exposé au sud est un symbole. Quand la vallée se creuse dans les granites, surgit une végétation tout à fait spécifique de terres maigres et arrosées, comme les lichens qui composent sur la roche des paysages sculptés et bleutés.

Les paysages de vallée au sud de Poitiers



Les paysages variés des vallées

Les vallées concentrent les composants physiques essentiels du territoire naturel : relief, eau et diverses formes de végétation étagées des rives jusqu'aux plateaux. Elles accueillent la plus grande partie des agglomérations, des monuments et des habitants. En plus des villes et des bourgs, les implantations humaines liées à l'eau sont multiples : ponts, moulins, barrages, manoirs, fermes et châteaux.

Il n'y a pas, ou peu, de perception sensible de l'ensemble des vallées. Le réseau des communications, routes et chemins, n'en autorise pas une lecture continue. L'approche ponctuelle, lors des franchissements ou sur de courts tronçons le long des rives, donne une perception par petits sites. Les « scènes » qui se présentent ainsi offrent des ambiances paysagères très variées.

Copyrights

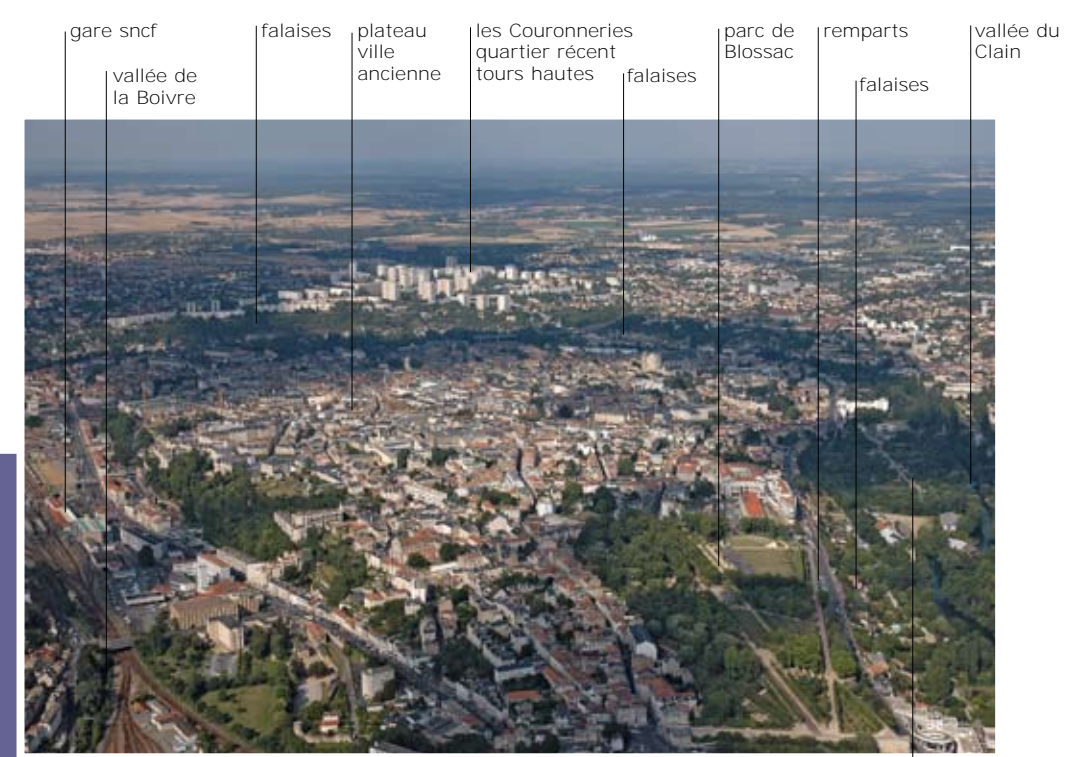
Réalisation Atelier Cythère
Toutes photos, textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, bloc-diagramme, croquis : © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005





Les falaises de Poitiers

Le site de Poitiers est véritablement dessiné par le relief. Le Clain et la Boivre ont découpé dans les plateaux des falaises vigoureuses, créant à leur confluent un bastion naturel. Ces falaises laissent apparaître la roche, comme une sauvagerie initiale en pleine ville. Les positions dominantes de la ville ancienne autorisent de larges vues et occasionnent diverses compositions urbaines de qualité, notamment le jardin de Blossac qui procure des sensations de paysages au sein d'une vaste composition. Cependant, par endroits, les falaises n'apparaissent que comme un potentiel pittoresque négligé, recouvert, ou annulé. Le site des Dunes, pourtant magnifié par l'iconographie, reste décevant dans la pratique, dans la mesure où il est très peu accessible au public.



Poitiers, construit sur un éperon rocheux

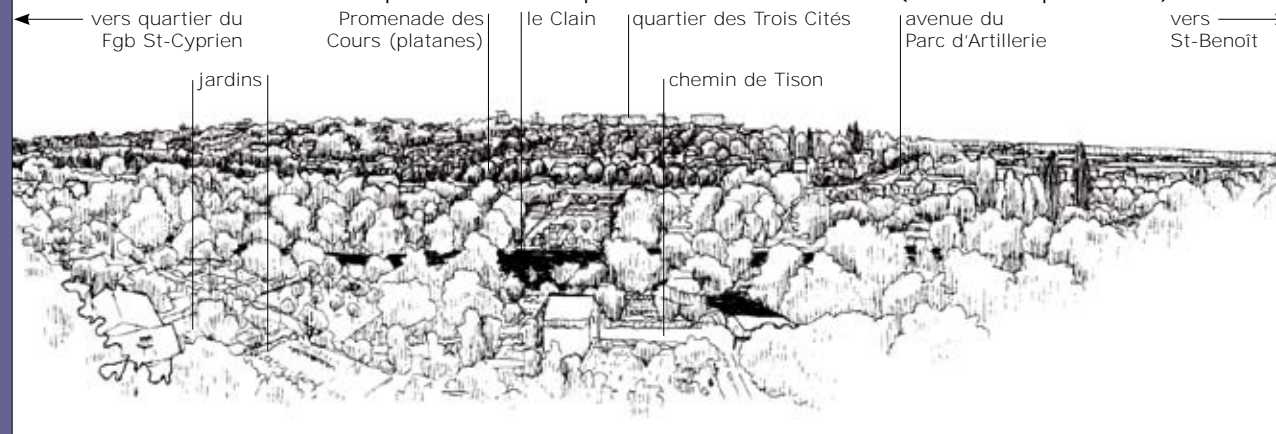
potagers dans la vallée du Clain

ENTITE PAYSAGERE

801

POITIERS CHÂTELLERAULT

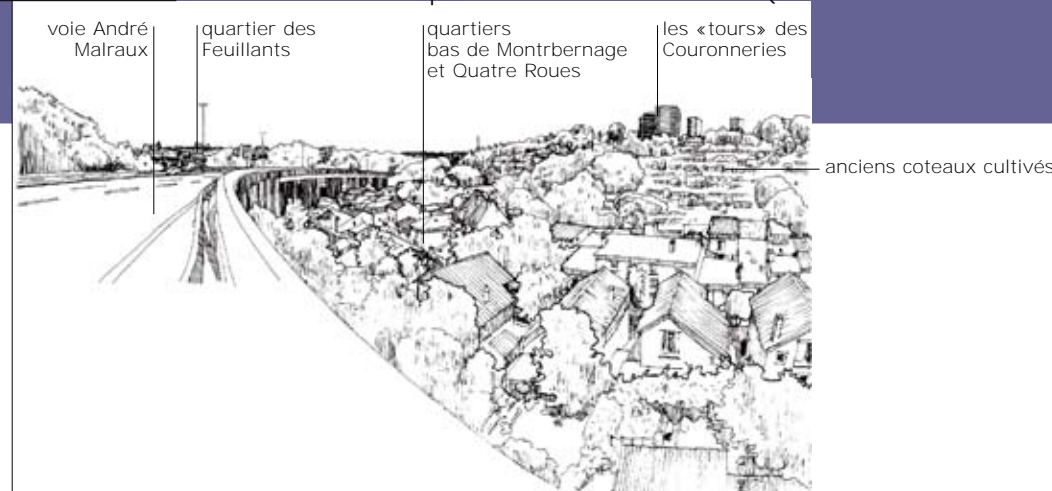
La vallée du Clain depuis les remparts sous Blossac (Poitiers-plateau)



Le tuffeau de Châtellerault

En aval de Poitiers, les mouvements de terrain s'adoucissent et Châtellerault ne présente pas de falaises. Elle bénéficie en revanche des horizons animés que lui procurent les collines du tuffeau. Très blanc et très tendre, il fut utilisé en pierre de taille, même pour les habitations les plus modestes. La ville est bâtie sur la Vienne, que traverse l'imposant pont Henri IV. La «Manu» est le site industriel de l'ancienne célèbre manufacture d'armes, fermée en 1968. Ces bâtiments, implantés sur la rive gauche de la Vienne, demeurent le symbole de la ville. Ils accueillent aujourd'hui dans un cadre de verdure des activités culturelles et pédagogiques.

L'entrée Est de Poitiers par la «Pénétrante» (voie André Malraux)



Une urbanisation en continu

Le territoire entre Poitiers et Châtellerault, en passant par le Futuroscope, forme une bande étroite et longue de 50 km le long des vallées du Clain et de la Vienne. Il est urbanisé de façon quasi continu. Seuls les centres urbains anciens et le parc d'attraction montrent des paysages construits spécifiques. Entre ces centres, l'urbanisation est banalisée par le vocabulaire lancinant des zones périurbaines : zones commerciales, pavillonnaires, d'activités. Les vallées, site initial du secteur, ne sont plus tellement lisibles en tant que paysage. Seule la rive droite du Clain échappe encore au phénomène et permet de bénéficier de quelques scènes où le paysage de la vallée apparaît.



Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Photo aérienne, textes, pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Prémaquette, croquis, photos : © 2001 Cassini (C. Dollfus-Ammour, paysagiste DPLG)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005



Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Périmètre d'étude	2
Carte 2 : Entités paysagères.....	6
Carte 3 : Carte des Sols – Classification des sols	15
Carte 4 : Carte des Sols – Aptitudes des sols	16
Carte 5 : Carte des Sols – Réserve en eau utile.....	17
Carte 6 : Eléments naturels	18
Carte 7 : Enjeux environnementaux (Périmètre de captage et ZNIEFF)	19
Carte 8 : Ilots cultivés et exploitants agricoles	20
Carte 9 : Potentiel irrigable (ilots irrigables et points de prélèvement)	21
Carte 10 : Cultures selon la PAC 2014.....	22
Carte 11 : Sièges d'exploitation.....	23

Figures

Figure 1 : Typologie des sols	3
Figure 2 : Répartition des potentiels agronomiques	5
Figure 3 : ZNIEFF	9
Figure 4 : Evolution du cheptel.....	10
Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU	10
Figure 6 : Tableau récapitulatif des données RGA	11
Figure 7 : Répartition des cultures selon les données de la PAC 2014.....	12
Figure 8 : Identification des exploitants agricoles sur la zone d'étude.....	14

Annexes

Annexe 1 : fiche paysagère « 202 »	24
Annexe 2 : fiche paysagère « 703 »	25
Annexe 3 : fiche paysagère « 801 »	26

Sources :

- BD Topo
- IGN
- DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Agence Régionale de Santé
- Recensement Général Agricole, Ministère de l'Agriculture
- Direction Départementale des Territoires de la Vienne (DDT 86) ; PAC 2014
- Chambre d'agriculture de la Vienne
- Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes



Contact :

Service Collectivités, Territoires
et Environnement

Chambre d'agriculture

de la Vienne

Agropole

2133 Route de Chauvigny

CS 35 001

86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

05 49 44 74 74

www.vienne.chambagri.fr